

Bilan 2011
Priorités 2012

DREAL Nord - Pas-de-Calais

*Bilan 2011
Priorités 2012*



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Sommaire

Page 4 Page 6 Page 7	Lutter contre le changement climatique Focus : réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport Focus : le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie Interview : Ralf Grass, délégué régional SER/FEE
Page 8 Page 10 Page 11	Préserver la biodiversité Focus : le schéma des carrières Focus : ça bouge dans le domaine de l'eau Interview : Jean-Marc Valet, directeur de Conservatoire national botanique de Bailleul et de l'Observatoire régional de la biodiversité
Page 12 Page 14 Page 15	Prévenir les risques pour la sécurité des citoyens Focus : sécurité routière : régulation de l'accès aux professions du transport routier Focus : mise en œuvre de la directive inondation
Page 16 Page 18 Page 19	Développer l'offre de logement et son efficacité énergétique Focus : humanisation des centres d'hébergement temporaire Focus : expérimentation réussie de rénovation thermique des logements HLM Interview : Joël Varlet, président de l'association régionale de l'habitat
Page 20 Page 22 Page 23	Aménager durablement les territoires et organiser les déplacements Focus : connaissance et résorption des friches, sites et sols pollués Focus : l'avenir de l'Aire Métropolitaine de Lille Interview : Rudy Elegeest, vice président de LMCU, maire de Mons en Baroeuil
Page 24	Le ministère du Développement durable en région
Pages 26 à 29	Faits marquants et chiffres clés
Page 30	Organigramme
Page 31	Glossaire

L'objectif d'une certification ISO 14001

La DREAL est engagée depuis sa création dans une démarche de management de la qualité. Elle est certifiée ISO 9001 sur une grande majorité de ses activités, périmètre qu'elle étend progressivement. Elle vise pour 2012 une certification ISO 14001 sur l'ensemble de ses activités et mettra à profit son expérience en matière d'amélioration continue, afin de réduire son impact sur l'environnement.



Satisfaire les besoins immédiats des 4 millions d'habitants du Nord - Pas-de-Calais tout en s'occupant de leur avenir



Le projet d'action stratégique de l'État (PASE) 2011-2013 trace les grandes lignes de l'action des services de l'État et de ses établissements dans la région. Il se veut un manifeste de la présence de l'État dans le Nord - Pas-de-Calais. En portant ses priorités à la connaissance de ses partenaires, l'État confirme sa volonté de travailler au bien commun, dans l'esprit de coopération entre institutions publiques, ce qui constitue un des atouts majeurs de notre région.

La DREAL est porteuse de cette stratégie. Elle est l'une des huit directions régionales de l'État issues de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Elle a été créée au même moment que le ministère du Développement durable. Elle agit pour le compte de deux ministères : le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et le ministère de l'Égalité

des territoires et du Logement. Le Nord - Pas-de-Calais est une région dotée d'un riche patrimoine, naturel, culturel, agricole et industriel, soumis à des risques multiples. Son histoire a fortement marqué les hommes et les territoires. Nous sommes dans une région où les enjeux sociaux et environnementaux sont majeurs : réduction des risques, reconquête de l'emploi, de la santé, et bien sûr de la nature. Le travail de la DREAL, c'est d'aider à cette reconquête.

Son action vise le long terme, par exemple en luttant contre le réchauffement climatique. Elle vise également le moyen terme, en réduisant les risques technologiques et naturels, et le court terme en aidant à la construction de logements sociaux, ou en accompagnant des secteurs économiques stimulés par les mesures environnementales, comme celui du bâtiment.

Nous vivons la réforme de l'État comme le choix d'un État présent, centré sur des priorités où il est attendu. Satisfaire

les besoins immédiats des 4 millions d'habitants du Nord - Pas-de-Calais tout en s'occupant de leur avenir, protéger l'environnement, réduire les pollutions, développer les transports en commun, développer les énergies nouvelles et renouvelables, c'est le quotidien de la DREAL depuis trois ans déjà.

La visite à la DREAL du Président de la République, le 12 janvier 2012, à l'occasion de ses vœux aux fonctionnaires, a constitué une reconnaissance appréciée du travail accompli par les agents de ce service.

*Dominique Bur
Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais
Préfet du Nord*

Prendre en compte les enjeux de la région et les besoins de ses habitants



En 2011, la DREAL a connu plusieurs grands chantiers. Je n'en citerai que quelques uns, mais ce document vous permettra d'en avoir un aperçu plus complet. Tout d'abord, le chantier très concret du regroupement de tous ses services, auparavant installés sur plusieurs sites à Lille et à Douai, dans l'immeuble du 44 rue de Tournai à Lille. L'aménagement intérieur a également été mis à niveau. Ensuite, un travail très intense a été fourni pour l'élaboration du schéma régional climat air énergie et du 2^e plan régional santé environnement, fruits d'une volonté partagée. Enfin, nous avons dû nous adapter et nous améliorer pour faire face aux évolutions à venir. Nous avons travaillé à l'amélioration du management et de l'organisation de la DREAL, ainsi qu'au développement de la formation professionnelle, des compétences, et de l'expertise. Je citerai également la mise en place de notre démarche d'administration exemplaire et écoresponsable, complémentaire de celle

déjà largement engagée sur la qualité, qui nous pousse à l'amélioration continue de la satisfaction des usagers et bénéficiaires.

En 2012, nous produisons notamment le schéma régional de cohérence écologique, document visant l'identification et la mise en œuvre de la Trame verte et bleue à l'échelle régionale, et l'actualisation du profil environnemental régional. Pour déterminer les priorités d'action de la DREAL, nous avons pris en compte les enjeux de la région et les besoins de ses habitants, en référence au projet d'action stratégique de l'État en région, ainsi que les orientations gouvernementales, en particulier le projet stratégique ministériel. Nos missions y sont clairement réaffirmées : répondre aux besoins essentiels de nos concitoyens et améliorer la qualité de vie, agir face au changement climatique, conserver des ressources et des milieux viables pour l'espèce humaine, soutenir le développement économique d'aujourd'hui comme de demain, pour accompagner la transition écologique.

*Michel Pascal
Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nord - Pas-de-Calais*



Lutter contre le changement climatique

La lutte contre le changement climatique est une des préoccupations majeures du début du XXI^e siècle. Ce défi global passe par des actions dans tous les secteurs économiques, tels que l'agriculture, l'industrie, le commerce, les services... et dans chacun de nos actes quotidiens tels que se déplacer, se loger, se chauffer, se nourrir...

Enjeux régionaux

Le Nord - Pas-de-Calais est fortement concerné par le changement climatique, en raison de sa contribution aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et de son exposition à certaines de ses conséquences, dont la montée du niveau de la mer.

44 millions
de tonnes de CO₂ émises

En 2005, 44 millions de tonnes de CO₂ ont été émises dans la région par les industries, centrales électriques, moyens de transports, chaudières, modes de production agricole, déchets, tandis que les forêts n'en ont stocké qu'environ un million de tonnes pour le stockage CO₂ engendré par l'accroissement des forêts. L'objectif pour 2020 est de réduire de 20 % ces émissions, pour n'émettre que 35 millions de tonnes.

Avec un large éventail de leviers en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), le défi climatique est en tête des chantiers prioritaires de la DREAL.

Éclairer les décisions publiques

Dans le cadre de la démarche plan climat Nord - Pas-de-Calais, la DREAL participe activement à la mise en place et au financement d'un observatoire régional du climat et de l'énergie : l'Observatoire climat Nord - Pas-de-Calais, qui constituera une source de connaissance partagée et indispensable pour aider l'action publique et alimenter le besoin de connaissance de nos concitoyens. Il contribuera notamment au suivi des indicateurs du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), et permettra l'observation quantifiée des changements climatiques et de leurs impacts sur notre région.

Encadrer la réduction des émissions industrielles de gaz à effet de serre

Depuis 2005, un marché de quotas pour les émissions de gaz à effet de serre est mis en place à l'échelle européenne. L'objectif de ce dispositif est d'inciter les industriels à diminuer leurs rejets. Ce dispositif est mis en œuvre pour une période définie. En 2011, la DREAL a travaillé sur la 3^{ème} période (2013-2020). Pour celle-ci, les conditions d'attribution de quotas gratuits aux industriels ont été revues et le périmètre des installations soumises au dispositif élargi. 130 établissements sont désormais concernés pour un total de 16,9 millions de quotas gratuits attribués pour 2013, contre 99 établissements pour la période précédente et 22,35 millions de quotas gratuits. 70% de ces quotas sont attribués, en région, au secteur de la métallurgie et de la sidérurgie.

En parallèle, la DREAL, qui assure l'inspection des installations classées, accompagne et encadre la réduction des émissions dans l'air. 262 établissements du Nord - Pas-de-Calais se sont engagés, sur la base d'études technico-économiques, à utiliser certaines des meilleures technologies disponibles répertoriées au niveau européen.

Promouvoir les économies d'énergie

Depuis la mise en place du dispositif national des Certificats d'économie d'énergie (CEE) en juillet 2006, le montant des CEE délivrés par la DREAL s'élève à 24 TWh cumac (cumulés et actualisés), c'est-à-dire l'équivalent de la production d'environ 200 éoliennes pendant 40 ans. En

2011, 170 dossiers de demandes de certificats (pour un montant de 5,89 TWh cumac accordés) ainsi qu'une demande d'approbation d'un plan d'actions ont été traités par la DREAL, qui a en parallèle assuré un relais d'information auprès des acteurs régionaux. En octobre 2011, un pôle national a été créé et gère désormais l'instruction des demandes.

Les opérations visées par ces demandes de certificats concernent principalement la fourniture et l'installation de systèmes permettant la réduction des consommations d'énergie. Ce dispositif vient compléter les autres dispositifs déjà en place pour soutenir les particuliers dans le domaine des économies d'énergie, comme les aides financières de l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH) dont le programme « Habiter Mieux » grâce auquel le gain énergétique moyen s'élève en 2011 à 37 %.

Développer les énergies renouvelables

La DREAL accompagne la montée en puissance des énergies renouvelables. Cela se traduit par la conduite de réflexions de fond sur les orientations que doit suivre le développement régional des énergies renouvelables, avec en 2011 l'élaboration du SRCAE Nord - Pas-de-Calais et de ses deux annexes (schéma régional éolien et schéma régional solaire), et par une augmentation du volume des projets examinés. Elle contribue aussi à l'obtention de données régionales sur les énergies renouvelables, participe à l'information des acteurs privés et publics sur les évolutions réglementaires, et prend part aux actions d'animation relatives au développement des énergies durables, sur terre et en mer.

En 2011, la DREAL a rendu des avis sur les réponses aux appels d'offres nationaux : elle a analysé la qualité environnementale globale de quatre projets d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire d'une puissance supérieure à 250 kWc, et du plan d'approvisionnement d'un projet d'installation de production d'électricité à partir de biomasse (la DREAL pilote la cellule biomasse régionale, qui réunit par ailleurs l'Ademe et la DRAAF*).

23 certificats ouvrant droit à obligation d'achat (CODOA*) ont été délivrés aux exploitants de grandes installations de production d'électricité nouvelle, afin qu'ils puissent injecter leur production dans le réseau électrique en bénéficiant d'un tarif avantageux : dix installations de cogénération au gaz naturel, huit parcs éoliens, trois installations biogaz, une centrale hydraulique et une installation photovoltaïque. Ils représen-

tent une production annuelle d'électricité de 343 873 MWh, ce qui correspond à la production d'une soixantaine d'éoliennes.

Par ailleurs, la DREAL a poursuivi l'instruction des Zones de développement de l'éolien (ZDE) selon les critères introduits par les lois Grenelle. Leur nombre s'élève à 33, pour une puissance éolienne maximale de 785 MW. En parallèle, la DREAL a émis des avis sur l'autorisation de huit projets éoliens et sept projets de centrales solaires au sol d'envergure (moyenne de 3,8 MW). Au 31 décembre 2011, la puissance éolienne installée s'élève à 400 MW (soit l'équivalent d'un peu plus de 200 mâts, et environ 6 % de la puissance éolienne installée en France), tandis que la puissance photovoltaïque régionale a doublé en 2011, et s'approche désormais de 50 MW. 2011 a vu l'introduction des éoliennes parmi les installations classées pour la protection de l'environnement (régime ICPE), dont l'instruction et l'inspection sont assurées par la DREAL.

Anticiper les effets du changement climatique

L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ne suffira pas à désamorcer totalement le changement climatique. Les effets attendus viendront amplifier les grandes vulnérabilités des populations, des constructions, de l'économie et des milieux naturels à certains aléas. Il est nécessaire de prendre en compte l'augmentation de ces aléas dans les politiques de prévention des risques naturels : par exemple, en prenant dès maintenant les mesures nécessaires pour limiter la vulnérabilité future des territoires au risque de submersion marine, renforcée par l'augmentation prévisible du niveau de la mer sur le littoral français. C'est pourquoi les cinq plans de prévention des risques littoraux (PPRL) en cours d'instruction dans la région prendront en compte deux niveaux marins extrêmes distincts : le niveau marin extrême de référence actuel, qui a une chance sur 100 de se produire chaque année ou au niveau extrême historique (ex: tempête de 1953), et le niveau marin extrême de référence à horizon 2100 (prenant pour hypothèse une augmentation du niveau marin moyen de 60 cm).

Généraliser la prise en compte des enjeux du changement climatique

Tous les secteurs de notre économie doivent intégrer les enjeux de la lutte contre le changement climatique. À son niveau, la DREAL y contribue, forte de la transversalité de ses

actions : 75 % des 6 800 logements sociaux financés en 2011 répondent aux exigences du label Bâtiment basse consommation (BBC) ; huit des 54 contrôles du respect des règles de la construction conduits en 2011 ont comporté un volet thermique complet ; tous les grands projets d'aménagement, plans et programmes soumis à l'avis de l'autorité environnementale ont été analysés au regard des enjeux liés au changement climatique ; les 21 projets régionaux candidats à l'appel à projet national Écoquartier 2011 ont été évalués sur leurs facultés à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à optimiser les besoins en énergie, et à s'adapter au changement climatique...

La DREAL a accompagné le diagnostic énergétique de 253 bâtiments publics pour 800 000 m².

Prendre en compte la lutte contre le changement climatique dans le fonctionnement de la DREAL

L'État se doit d'être un acteur exemplaire en matière de développement durable, en intégrant dans le fonctionnement de ses services. En région, dans le cadre des chantiers de mutualisation, un programme d'actions interministériel autour de l'éco-responsabilité a été arrêté en 2011. La DREAL s'est par ailleurs engagée dans une démarche éco-responsable, qui a débuté par l'identification des impacts de son fonctionnement quotidien sur l'environnement : achats, déplacements, exploitation des bâtiments (fluides, déchets), restauration... Un plan d'actions pluriannuel est en cours de formalisation : il comportera notamment la réalisation d'un bilan d'émissions GES et la révision du plan de déplacements. Pour structurer l'ensemble de la démarche, la DREAL a choisi de s'appuyer sur la norme ISO 14001.

Sans attendre, la DREAL s'investit déjà dans des actions visant à diminuer les émissions liées aux déplacements : regroupement de ses agents sur le site Tournai, à proximité immédiate des deux grandes gares lilloises, réduction des consommations d'hydrocarbures (baisse de 35% des émissions de CO₂ liées aux carburants entre 2010 et 2011) et de papier.

Priorités

Accompagner la mise en place de l'Observatoire climat Nord - Pas-de-Calais.

Lancer avec nos partenaires les chantiers nécessaires à la mise en œuvre des orientations et objectifs du SRCAE, selon les territoires et les secteurs (bâtiment, transports, urbanisme...).

Guider et accompagner les entreprises, structures publiques, et collectivités dans l'établissement de leurs bilans d'émissions GES et de leurs plans climat énergie territoriaux (25 collectivités concernées).

Assurer le développement équilibré des installations de production d'électricité, de chaleur ou de carburants à partir d'énergies renouvelables, dans le respect des orientations et objectifs du SRCAE.

Établir les cartes d'aléas « submersion marine » à horizon 2100 et les présenter aux élus.

Élaborer un plan de protection de l'atmosphère (PPA) sur tout le territoire du Nord - Pas-de-Calais.





INTERVIEW
Ralf Grass,
délégué régional
Nord du syndicat
des énergies
renouvelables, France
énergie éolienne

Quel regard portez-vous sur la démarche de planification de l'énergie éolienne dans la région ?
Durant deux ans, le SER FEE a travaillé avec la DREAL et la Région pour élaborer une planification éolienne, qui constitue aujourd'hui le schéma régional éolien (SRE), annexe du SRCAE. Riche d'échanges d'idées et de conceptions, la démarche, parfaitement transparente, a permis d'intégrer les contributions de tous, sur les données techniques, environnementales, humaines et économiques, qui pouvaient pourtant initialement paraître contradictoires. Le SRE vise une fourchette de 1082 à 1347 MW : bien que considérée par le SER FEE comme un minimum, elle offre un réel potentiel de développement pour l'horizon 2020. Il nous paraît important de garder à l'esprit que, quels que soient les arguments techniques, un bon projet éolien est avant tout un projet accepté par les municipalités et leurs habitants. Ainsi, sans remettre en cause la détermination dans le schéma régional des grandes zones favorables au développement des éoliennes, qui s'imposeront juridiquement aux zones de développement de l'éolien, les stratégies très locales d'implantation proposées devront à nos yeux pouvoir être appréciées au cas par cas.

Quelles sont les perspectives pour l'économie régionale ?
L'acceptation des éoliennes passe de plus en plus par leur impact économique très significatif en termes d'emplois et d'investissements. Aujourd'hui, le bilan import/export dans l'éolien est positif pour la France. Atteindre les objectifs du SRE représenterait de grands investissements dans les huit ans pour des travaux souvent non délocalisables : voirie, préparation du site, montage, raccordement aux réseaux, maintenance... Les perspectives de créations d'emplois et de valeur ajoutée pourront se concrétiser en promouvant les atouts de la région, notamment ses infrastructures de transports et son tissu industriel. C'est un des buts de l'initiative Windustry 2.0 que nous menons, en partenariat local avec Dunkerque Promotion.

Quelles sont vos relations avec la DREAL ?
Au-delà de son expertise sur l'énergie et l'environnement, la DREAL a montré ces deux dernières années sa sensibilité aux sujets socio-économiques. Aujourd'hui, le développement d'un projet demande sept à huit ans, et la planification des investissements aurait besoin d'une réglementation plus claire et stable. Depuis quelques années, la profession doit en effet faire face à une avalanche de textes réglementaires (ZDE, Grenelle 2, classement ICPE, réforme des études d'impacts...) dont la multiplicité donne lieu à de fréquents échanges avec la DREAL en vue de leur mise en application. Ces échanges et l'étroite collaboration établie avec la DREAL sont aujourd'hui un atout et nous espérons qu'ils perdurent dans ce sens, pour coordonner les efforts de tous autour de l'objectif commun fixé par le SRE.

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) élaboré en 2011, structure la contribution du Nord - Pas-de-Calais à la feuille de route nationale (et internationale) en matière de climat, d'air et d'énergie.

Il fixe les grands objectifs régionaux et 47 orientations pour les atteindre. Ce schéma, en cours d'approbation, est le fruit du travail de plus de 500 acteurs au travers de près de 30 réunions d'élaboration en large concertation et 100 contributions écrites pendant trois comités territoriaux, la consultation officielle sur le projet de SRCAE.

Les échanges avec les acteurs de la région ont été fournis, et ont permis de recueillir leurs apports et les questions qui se posent pour sa mise en œuvre.

Identifier les moyens d'action

Les changements de direction et de rythme que le SRCAE implique pour les acteurs publics, les acteurs économiques et les citoyens, sont profonds. La phase de traduction de ses orientations et objectifs en des mesures concrètes et actions quotidiennes en est d'autant plus essentielle.

Réduire de 20 % les émissions de GES et les consommations énergétiques d'ici à 2020

Cette réduction, exprimée en millions de tonnes équivalent CO₂, par rapport aux émissions observées en 2005, nécessite la mobilisation de tous les secteurs de l'économie :

- les transports : -2,7
- l'aménagement du territoire : - 0,7
- le résidentiel et le tertiaire : - 3
- l'industrie : - 2,2
- les déchets : - 0,5
- l'agriculture : - 0,2

Assurer 12 % de la consommation énergétique à partir d'énergie renouvelable d'ici à 2020

Il s'agit de multiplier par trois la production d'énergie à partir des sources renouvelables et de récupération pour lesquelles notre région présente un fort potentiel : énergies thermiques (réseau de chaleur biomasse, valorisation de chaleur issue de processus industriels, géothermie, chauffe-eau solaire...), énergies électriques (éolienne, panneau solaire...),

carburants (biogaz, bioéthanol...).

Améliorer significativement la qualité de l'air

La quasi-totalité des orientations du SRCAE contribuent à une réduction significative des émissions de polluants atmosphériques, notamment de poussières fines (-27 % en 2020) et d'oxydes d'azote (-46 % en 2020).

Le SRCAE, qui se substituera au plan régional pour la qualité de l'air, trouvera des leviers d'action à travers le plan de protection de l'atmosphère lancé en 2012 sur le territoire du Nord - Pas-de-Calais.

Identifier et anticiper les effets du changement climatique

Une augmentation minimale de 2 à 3°C de la température moyenne en France est à attendre d'ici à la fin du XXI^e siècle. Dans le cadre du SRCAE, des ateliers spécifiques ont permis d'identifier les grandes vulnérabilités régionales (populations, économie, milieux naturels) qui seront amplifiées en raison des effets probables du changement climatique.

Il s'agit notamment des aléas liés à la submersion marine sur le littoral, aux inondations continentales dans le polder des waterings, aux vagues de chaleur extrême en milieu urbain, à la diminution et dégradation de la ressource en eau, aux évolutions des températures et des conditions hydriques en milieu forestier et dans les zones humides, au retrait et gonflement des argiles.

L'élaboration des documents territoriaux, accompagnés par les services de l'État, sera un relais majeur : les PCET*, PPA* et PDU* devront être compatibles avec le SRCAE*, et les SCOT*, PLU* et PLH* devront prendre en compte ses orientations et objectifs. La dynamique climat Nord - Pas-de-Calais sera aussi un relais important pour initier des actions majeures d'envergure régionale.

Réduire les émissions de GES* liées au transport

En forte hausse depuis 1990 (+ 23 %), les émissions de GES liées au transport représentent 17 % des émissions régionales (chiffres 2008). Le poids des déplacements routiers y est prépondérant.

Le développement du transport de fret par voie fluviale ou ferroviaire

La DREAL participe à l'engagement du Grenelle en faveur de ces deux modes de transport :

- Voie ferrée entre Calais et Dunkerque (mise en service : 2014) : électrification, ouvrages d'art, voie d'évitement pour le croisement de trains de 750 m, automatisation de la signalisation, traitements acoustiques.

Cette modernisation représente un investissement de 102 M€ (État, Région, CCI Côte d'Opale, communauté d'agglomération Cap Calais, Eurotunnel et FEDER*). Il permettra un flux important (28 sillons par jour) de conteneurs entre le Port de Dunkerque et la Grande-Bretagne via le tunnel sous la Manche, et la desserte de 20 à 22 TER par jour entre Calais et Dunkerque, avec un temps de parcours de 36 minutes, compétitif avec l'offre routière.

- Nouvel itinéraire fret de transit (mise en service en 2014) : désengorger le nœud ferroviaire lillois, doubler l'attractivité du

TER, et augmenter de 20 % à 40 % le flux de fret ferroviaire à l'horizon 2020. Ce projet représente un investissement de 112 M€ (Région, État, RFF*).

- Mise au grand gabarit du canal Dunkerque-Valenciennes et de ses deux branches vers la Belgique (Deûle-Lys et Escaut) : relèvement de ponts, recalibrage de canaux, remises en navigation... Un programme d'importants aménagements est en passe d'être achevé, dans le cadre du contrat de projets État-Région, pour rendre le réseau navigable régional pleinement opérationnel dès l'arrivée du Canal Seine-Nord.

L'engagement volontaire des entreprises de transport

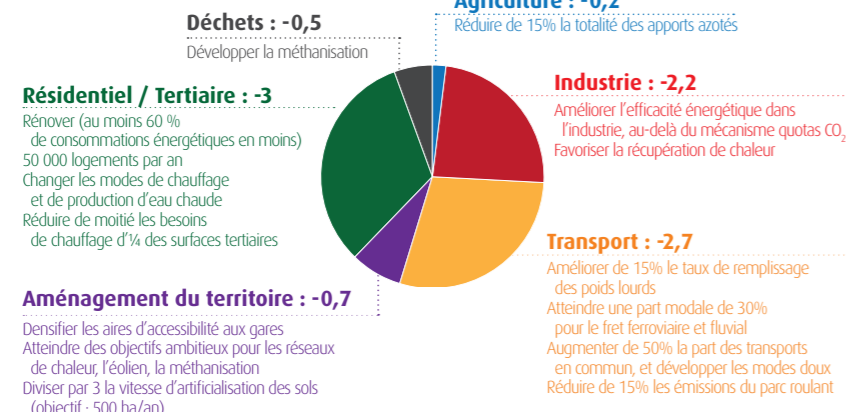
Les entreprises de transport routier qui s'engagent à réduire leurs émissions de CO₂ dressent un bilan détaillé de leurs émissions, puis définissent un objectif de réduction de ces émissions sur un délai de trois ans. Elles engagent les mesures de progrès correspondantes, dont l'éco-conduite, et rendent compte du résultat. Lancée fin 2008 dans le transport routier de marchandises, la démarche promue par l'État trouve un écho très favorable : cinq chartes ont été signées en 2009, 12 en 2010, 29 en 2011, et deux en janvier 2012, ce qui porte l'engagement régional à

plus de 3 015 poids lourds et 3 778 conducteurs. Les plans d'actions sur 3 ans permettront d'économiser chaque année l'émission de plus de 15 000 tonnes de CO₂ et la consommation de 5,6 millions de litres de gasoil.

Cette démarche bénéficie du soutien des organisations professionnelles du transport routier de marchandises, ainsi que des organismes de formation du transport. En associant les organisations professionnelles du transport routier de personnes et les départements, elle est étendue depuis début 2012 aux entreprises du transport routier non urbain de personnes.

L'écotaxe poids lourds

Les poids lourds français et étrangers de plus de 3,5 tonnes paieront dès mi 2013 l'usage du réseau routier national non concédé et d'une partie du réseau local susceptible de subir un report de trafic. L'objectif est triple : maîtriser le trafic routier de marchandise, assurer la couverture des coûts d'usage du réseau, financer la politique de développement intermodal des transports. L'État a signé en octobre 2011 un contrat de partenariat avec Ecomouv', unique opérateur pour la conception, le financement, le déploiement et l'exploitation du dispositif.



Orientations principales et effort par secteur d'ici 2020 (-9,3 Mt eq CO₂)

Estimation de l'impact des orientations du SRCAE sur les émissions de gaz à effet de serre
Objectif 2020 : émettre 35 Mt eq CO₂ (contre 44 Mt eq CO₂ en 2005)



Préserver la biodiversité

La préservation de la biodiversité est plus que jamais nécessaire. La communauté scientifique estime que la moitié des espèces vivantes connues pourrait s'éteindre d'ici à un siècle au rythme actuel. La France s'est dotée en 2011 d'une stratégie nationale révisée et ambitieuse, pour inverser la tendance.



Enjeux régionaux

La région offre une riche palette de paysages : milieux littoraux, dunes, coteaux calcaires, prairies humides, forêts, bocages sont autant de lieux d'expression d'une nature diversifiée.

33 %

de la flore française en Nord - Pas-de-Calais

La région abrite un tiers de la flore française (1 450 espèces sur les 5 000 répertoriées en France), 197 espèces d'oiseaux nicheurs (soit 60 % de l'avifaune se reproduisant en France), 50 espèces de mammifères (plus de la moitié), 30 % des reptiles (5 espèces) et 15 espèces de batraciens.

La région constitue par ailleurs le couloir de migration de l'avifaune le plus fréquenté d'Europe de l'Ouest.

La DREAL agit pour réduire les pressions exercées (activités humaines, urbanisation, agriculture, phénomènes naturels...) sur les milieux naturels et la biodiversité. Elle exerce les missions régaliennes qui reposent sur l'application du Code de l'environnement. Elle met en œuvre les politiques de gestion des sites protégés. Elle assure le recueil des connaissances du patrimoine naturel terrestre et marin et pilote des stratégies de protection des espèces menacées et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

En application des orientations internationales de la dixième Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique de Nagoya en 2010, l'Union européenne a présenté le 4 mai 2011 sa nouvelle stratégie en faveur de la biodiversité. Elle propose de concentrer les efforts d'ici à 2020 sur six actions prioritaires :

- renforcer la mise en œuvre des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore » ;
- maintenir et consolider les écosystèmes, en rétablissant au moins 15 % des zones dégradées ;
- renforcer la contribution de l'agriculture et de la foresterie à l'amélioration de la biodiversité ;
- garantir l'utilisation durable des ressources de pêche en réduisant les captures d'ici à 2015 à des limites définies scientifiquement (actuellement, 88 % des réserves halieutiques de l'Union européenne sont surexploitées ou considérablement appauvries) ;
- lutter contre les espèces exotiques qui envahissent les habitats naturels et menacent actuellement 22 % des espèces indigènes ;
- renforcer la contribution de l'Union européenne à la lutte mondiale contre la perte de biodiversité.

La stratégie nationale pour la biodiversité révisée pour la période 2011-2020 a été adoptée par le Gouvernement le 19 mai 2011. Elle a vocation à modifier en profondeur notre rapport à la nature en proposant des modèles de développement qui prennent systématiquement en compte la biodiversité. Cette nouvelle stratégie s'adresse à tous les acteurs de la société civile et s'intègre à toutes les politiques publiques : eau, sols, climat, énergie, agriculture, forêt, urbanisme, infrastructures. 6 appels à projets ont été lancés dès 2011 pour concrétiser les engagements de l'État.

Une biodiversité riche à préserver

Le Nord - Pas-de-Calais est un territoire contrasté, offrant des paysages variés, supports de précieuses richesses biologiques. L'empreinte des hommes y est partout présente. La région compte la part d'espaces naturels parmi les plus faibles de France (13 % du territoire, contre 38 % à l'échelle nationale). Son histoire économique et industrielle, ses infrastructures de transport, son urbanisation et son agriculture intensive sont à l'origine de cette artificialisation. Les espaces naturels de la région sont morcelés en une multitude de parcelles dispersées. C'est le phénomène de fragmentation qui contrarie, voire supprime, les possibilités de déplacement des espèces et d'échanges entre les milieux. La régression de certains milieux ouverts à haute valeur patrimoniale comme les landes, les pelouses et les prairies extensives est préoccupante et lourde de conséquences sur la biodiversité.

88 espèces ont disparu en un siècle. Une espèce de plante disparaît chaque année depuis 30 ans, une centaine d'espèces de champignons ces 20 dernières années. Le quart de la biodiversité régionale est menacée de disparition, à court ou moyen terme. À l'échelle des temps géologiques, ce rythme est considérable et continue à s'accroître. Les activités humaines sont la plupart du temps responsables de ces extinctions par le biais d'atteintes directes ou indirectes aux milieux (destruction par urbanisation, pollution des sols et des eaux, etc.) L'une des caractéristiques régionales est l'effondrement de la nature ordinaire. Le fait que plus de la moitié de la flore régionale soit classée de « peu commune » à « exceptionnelle » illustre le fait que l'impact considérable des activités humaines contribue à la disparition d'espèces autrefois communes. La nature ordinaire est donc à protéger. Le futur schéma régional de cohérence écologique est l'outil principal pour y contribuer.

La préservation de la biodiversité

L'érosion de la biodiversité se poursuit, mais les efforts de l'État et des collectivités en faveur de la préservation de la biodiversité portent des fruits. Les politiques mises en œuvre permettent un maintien des espèces et des habitats les plus menacés présents dans les réservoirs de biodiversité. Une protection forte est parfois le moyen le plus adapté (réserves naturelles nationales ou régionales, arrêtés de protection de biotope, réserves biologiques) mais reste très limitée dans



le Nord - Pas-de-Calais (0,36 % de la superficie). D'autres protections sont mobilisées et conjuguent la maîtrise foncière (conservatoire du littoral par exemple), la gestion contractuelle (Natura 2000) ou les deux (espaces naturels sensibles des départements, conservatoire des espaces naturels...). L'État a initié la stratégie de création de nouvelles aires protégées (SCAP). Un état des lieux des besoins de protection des espèces de faune, de flore et de leurs habitats a été initié en partenariat avec les entités spécialisées dans la conservation écologique ou la connaissance naturaliste.

La connaissance est à la base de toutes les actions de conservation et de préservation de la biodiversité. La connaissance de la biodiversité s'appuie sur un ensemble de projets, complémentaires les uns des autres : modernisation des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) qui a été achevée en 2011, réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN) dont un accès internet a été mis en place en 2011, atlas de la biodiversité dans les communes (projet lancé dans dix communes dans la région en 2011).

La politique d'acquisition de connaissances naturalistes est le support de la préservation de la biodiversité au travers de nombreux projets. Elle est le pilier de l'élaboration des plans de gestion d'aires protégées. L'ensemble des sites Natura 2000 sont ainsi pourvus d'un document d'objectifs en cours de rédaction ou achevé (40 % des sites). Elle a aussi permis le lancement de l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique – Trame verte et bleue et de la déclinaison régionale de la stratégie de création de nouvelles aires protégées. C'est également la base d'une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire (études d'impact, documents d'urbanisme, plans et programmes).

Pour préserver les champs captants, des travaux sont entrepris sur les nouvelles infrastructures, comme la liaison à 2x2 voies entre Maubeuge et Avesnes-sur-Helpe, ou pour des actions de requalification, dont la plus marquante est celle de l'autoroute A1 dans une section où circulent plus de 140 000 véhicules par jour dont plus de 20 000 poids lourds.

Sur l'autoroute A1, les eaux polluées ont été collectées dans un réseau étanche afin d'en assurer le traitement dans des bassins de décantation avant rejet dans le milieu naturel, pour les rendre compatibles avec les niveaux de qualité définis dans le SDAGE Artois-Picardie 2010-2015. Ces dispositifs permettent également, en cas de déversement accidentel d'une matière polluante, de la retenir avant qu'elle n'atteigne les ressources en eau.

Lors de la construction de la RN2, la protection de la nappe phréatique a été prise en compte, dans la traversée du synclinal de Bachant, où se situent plusieurs champs captants. Un système de pompes permet de rejeter les eaux recueillies dans un bassin de traitement situé hors synclinal.

La biodiversité marine : terre encore inconnue

Moins de 20 % du fond des mers ont été explorés alors qu'ils représentent près des trois quarts de la surface terrestre. Au dernier pointage, 274 000 espèces marines étaient recensées, soit 15 % du nombre d'espèces décrites à ce jour sur la planète. Des experts estiment le nombre d'espèces de petits invertébrés vivant dans les grands fonds océaniques à 10 millions, et certains avancent le chiffre de 100 millions simplement pour le nombre de vers (nématodes). L'océan constitue une réserve de biodiversité équivalente ou supérieure à celle des forêts tropicales. Cette profusion de la vie marine, comparée à la vie terrestre, s'explique par son ancienneté. Elle remonte à 3,8 milliards d'années contre seulement 400 millions d'années pour les espèces terrestres.

La France dispose d'une biodiversité marine extrêmement riche. Deuxième zone économique marine au monde en termes de surface (11 Mkm²), après les États-Unis (11,3) et devant l'Australie (8,2), elle est présente dans les trois océans et en mer Méditerranée. 207 040 ha de milieux marins sont protégés en mer pour la Manche orientale et la Mer du Nord (façade maritime du Nord - Pas-de-Calais). Il s'agit de sites Natura 2000 (cinq sites d'intérêt communautaire et quatre zones de protection spéciale). La désignation de ces sites Natura 2000 est une avancée dans la préservation des espèces et habitats marins. La création du futur parc naturel marin des trois estuaires permettra de compléter le réseau des aires protégées en mer.

Priorités

Développer la connaissance naturaliste et la diffuser

Faire mieux prendre en compte la nature par les porteurs de projet d'aménagement

Finaliser le schéma régional de cohérence écologique - Trame verte et bleue avec le Conseil régional

Décliner en région la stratégie de création d'aires protégées

Piloter la police de la nature au niveau régional

Mettre en œuvre et piloter le réseau Natura 2000 terrestre et marin

Préserver les espèces menacées et lutter contre les espèces exotiques envahissantes

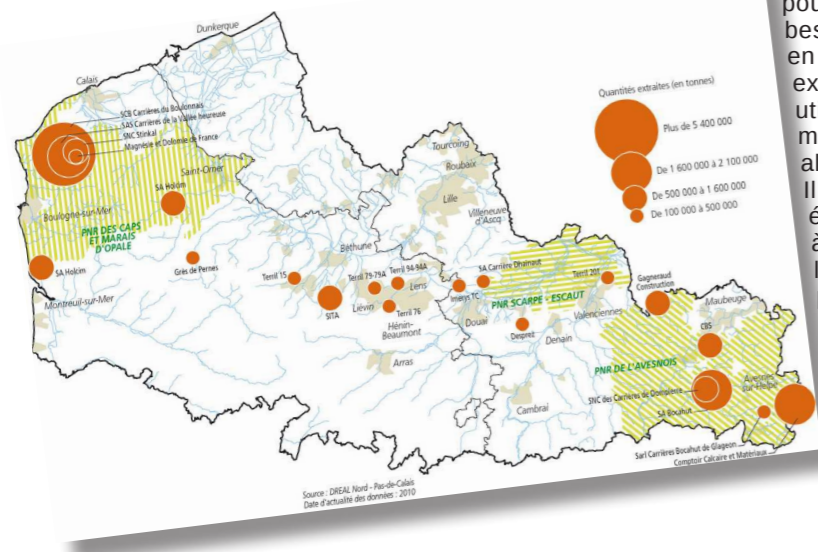
focus



Le schéma des carrières

Le schéma définit les conditions générales d'implantation des carrières dans chaque département. Il favorise une utilisation économe des matières premières. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace. Il fixe également les objectifs à atteindre en termes de remise en état et de réaménagement des sites à l'issue de la phase d'exploitation.

Le Boulonnais : extraction des granulats de roches calcaires principalement
Le bassin minier : production des granulats de schistes de terrils miniers, des argiles, des marnes, des craies et des grès principalement.
L'Avesnois : extraction des granulats de roches calcaires.



Le schéma promeut une utilisation économe, durable et à juste qualité des matériaux. Dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, il demande un usage raisonné des matériaux naturels et encourage une utilisation des matériaux de substitution tels que les matériaux issus des déchets du secteur des bâtiments et travaux publics et les schistes miniers de terrils. Il préconise la prise en compte des usages des matériaux de carrières extraits et notamment les utilisations dans le domaine de la construction écologique. Il recommande un approvisionnement à impact

environnemental réduit (couple proximité - mode de transport) pour répondre aux besoins régionaux en encourageant les exploitants dans une utilisation accrue des modes de transport alternatif (fer, fluvial). Il invite les acteurs économiques à faciliter l'implantation des plates-formes multimodales sur les canaux à grand gabarit et tout particulièrement aux abords du futur canal Seine-Nord Europe. Ceci en réponse aux besoins locaux et

en mobilisant la ressource de proximité telle que les terrils de schistes miniers. Ces dispositions conduiront à une réduction des rejets atmosphériques.

Le schéma préconise l'intégration de la prise en compte et de la préservation des milieux naturels, et ceci dès l'amont, dans les projets d'exploitation. Les carrières sont dans une situation complexe et contradictoire de destruction d'habitats et de développement d'habitats pionniers. Aussi, les dynamiques naturelles et les particularités locales doivent être intégrées pour élaborer des stratégies écologiques cohérentes d'évitement et de compensation des impacts, tant en phase d'ouverture et d'exploitation que de remise en état. La restauration d'un paysage de qualité et la sauvegarde de l'expression de la géodiversité sont également préconisées. Par ailleurs, diverses recommandations visent à réduire les nuisances aux riverains et à l'environnement proche dues aux poussières, aux projections, au bruit et aux vibrations. Le schéma devrait être approuvé au 1^{er} septembre 2011.



Ça bouge dans le domaine de l'eau



INTERVIEW
Jean-Marc Valet,
directeur du
Conservatoire
botanique national
de Bailleul
et de l'Observatoire
régional de la
biodiversité



Comment se définit la biodiversité ?

La biodiversité, c'est la totalité de toutes les variations du vivant : diversité des individus au sein d'une même espèce, diversité des espèces, relations entre les espèces, et écosystèmes. Tout concourt à l'évolution de tout.

Quel est l'enjeu de la préservation de la biodiversité ?

L'enjeu pour chacun des êtres vivants qui nous entourent est de survivre et de perpétuer son espèce. L'enjeu pour la notre n'est pas différent. Pour perpétuer son espèce, l'homme a besoin de satisfaire ses besoins actuels et futurs, et l'on ne voit pas très bien comment il pourrait y parvenir sans les autres espèces, et donc sans la biodiversité.

Pourquoi un observatoire de la biodiversité ?

La création de l'observatoire est une volonté de l'État et de la Région qui souhaitent mettre à disposition des habitants du Nord - Pas-de-Calais la connaissance de l'état de la biodiversité régionale, des menaces qui pèsent sur elle, et des réponses apportées à ces menaces. L'objectif est d'avoir une vision objective de la situation régionale et de son évolution dans le temps.

Que produit l'observatoire ?

L'observatoire gère et produit des indicateurs et des statistiques à partir des informations présentes dans diverses bases de données. Il existe plusieurs types d'indicateurs : les indicateurs d'état qui permettent de dresser des bilans, des indicateurs de pression : pollutions, urbanisation... et des indicateurs de réponse : protection des territoires, financements consentis en faveur de la biodiversité, ...

Depuis la révision du SDAGE Artois-Picardie en 2009, un vaste plan d'actions est mis en œuvre afin d'atteindre à terme le bon état des eaux. Ce plan d'actions, dit « programme de mesures » au sens de la directive cadre sur l'eau, a été mis en œuvre en 2011 en adoptant une approche territoriale et avec un accent particulier sur les secteurs plus sensibles pour la ressource.

Classement des cours d'eau

Un cours d'eau en bon état est un milieu où la qualité de l'eau et de l'habitat permet la conciliation d'usages humains et la vie aquatique. Cela nécessite des cours d'eau dynamiques aptes à la vie piscicole (sites de reproduction, de nourrissage ou d'abri). La mise en place de classements pour protéger et restaurer la continuité écologique sur certains cours d'eau est prévue par le Code de l'environnement. Sur le bassin Artois-Picardie, une étude sur l'impact des classements des cours d'eau a été achevée en 2011. Les classements attendus en 2012 induiront la mise en conformité de plus de 300 ouvrages d'ici à 2017, pour supprimer les obstacles à la circulation des poissons et des sédiments.

Captages prioritaires

Dans la région, six captages d'alimentation en eau potable sont prioritaires au sens du Grenelle de l'environnement en raison de leur intérêt stratégique et de leur pollution par les nitrates ou produits phytosanitaires. Les bassins d'alimentation de ces captages ont été définis et les zones les plus vulnérables sont hiérarchisées.

Pour préparer les plans d'actions de protection de ces zones à enjeu, la DREAL a défini une méthode en concertation avec les services de l'État et représentants de la profession agricole. Parallèlement, des études sont menées sur huit captages complémentaires, ainsi que sur des zones à enjeu pour l'eau potable.

Instruction des dossiers administratifs en cohérence avec la directive cadre sur l'eau

Pour appliquer les textes réglementant les rejets de substances polluantes dans l'eau, des règles locales ont été précisées sous le pilotage de la DREAL. Les préfets peuvent autoriser de nouveaux rejets en tenant compte du contexte de chaque bassin versant et des objectifs de bon état des eaux imposés par la directive cadre sur l'eau. Ces règles sont appliquées par les services de police de l'eau pour l'assainissement et par la police des

installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Afin de consolider le pilotage de la police de l'eau en région et en départements ainsi que l'efficacité des services et l'harmonisation des pratiques, ces activités sont progressivement mises sous assurance qualité au sein de la DREAL et des DDTM.

Réduction des substances dangereuses dans l'eau

L'objectif est de détecter, puis de réduire les flux de substances toxiques rejetées dans les cours d'eau. La police des ICPE a demandé aux exploitants de fixer les modalités de surveillance initiale des rejets : 101 arrêtés ont été signés parmi les établissements prioritaires de la région. Les premiers arrêtés prescrivant la surveillance pérenne, qui se focalisera sur les principales substances détectées lors de la surveillance initiale, seront pris en 2012.

La DREAL a également mis à disposition des industriels de la région un outil informatique de transmission sécurisée des données d'auto-surveillance (GIDAF). 313 cadres d'auto-surveillance ont été créés et 75 % des exploitants soumis à auto-surveillance devraient l'utiliser d'ici à fin 2012.



Prévenir les risques pour la sécurité des citoyens

Prévenir les risques est essentiel pour permettre le développement des activités et de l'occupation humaines sur le territoire tout en assurant la sécurité du citoyen et le respect de l'environnement. C'est une mission à enjeux forts dans une région fortement industrialisée et particulièrement dense.



Enjeux régionaux

72

sites Seveso

Avec 72 sites Seveso, 30 PPRT, 2 100 km de canalisations de transport, 262 établissements IPPC* et 584 sites BASOL*, la région est une des plus concernées par la prévention des risques technologiques.

Les risques d'inondation, de submersion marine et d'érosion sont importants. Le risque minier (débourrage des puits, combustions de terrils) est encore présent.

2 500

entreprises de transport de marchandises

Avec près de 2 500 entreprises de transport de marchandises, la sécurité des véhicules et le contrôle de leur conformité au Code de la route est un enjeu majeur de la sécurité routière.

En 2011, le séisme meurtrier au Japon qui a engendré un tsunami est l'une des catastrophes nucléaires les plus importantes de l'histoire.

2011 a également été l'anniversaire des 10 ans de la catastrophe AZF à la suite de laquelle la loi dite « Bachelot » a été votée, modernisant en profondeur la prévention des risques avec la mise en place des plans de prévention des risques technologiques (PPRT), la réforme des études de dangers, le renforcement de la concertation autour des sites Seveso.

Ces deux événements ont rappelé à quel point la prévention des risques doit rester une mission primordiale, à laquelle s'attache la DREAL en prévenant et en maîtrisant les risques, qu'ils soient technologiques, naturels, miniers ou routiers. En 2012, les 5^{es} Assises nationales des risques technologiques, qui se tiendront à Douai le 11 octobre, seront l'occasion de rassembler tous les acteurs concernés afin de débattre de ces sujets.

Réduire les émissions polluantes et prévenir les risques technologiques

L'inspection des installations classées a réalisé 1 386 inspections en 2011, confirmant l'augmentation importante du nombre de visites des sites industriels observée ces dernières années, et la volonté d'assurer une fréquence minimale d'inspections en fonction des enjeux des établissements. L'ensemble des 44 sites Seveso seuil haut en activité de la région ont fait l'objet d'une inspection renforcée en 2011.

Comme l'a montré l'édition 2011 de l'« Industrie au regard de l'environnement », le bilan des émissions d'origine industrielle est contrasté en 2010. Après la forte baisse des rejets observée dans tous les compartiments de l'environnement en 2009, la reprise de l'activité économique amorcée en 2010 a ralenti, voire inversé, ce mouvement de baisse des émissions. La tendance à la baisse sur le long terme n'est toutefois pas remise en cause.

Une action 2011 de la DREAL consistant en 25 inspections a porté sur l'obligation d'enregistrement des substances dangereuses au 1^{er} décembre 2010 pour répondre à la réglementation européenne sur les produits chimiques (REACH) qui vise à encadrer la fabrication, l'import/export, la distribution et la mise sur le marché de ces produits pour s'assurer que les risques qu'ils représentent pour l'environnement et la santé de l'homme sont valablement maîtrisés.

Une autre action spécifique a porté sur la vérification de l'achèvement des opérations effectives de traitement ou d'élimination des transformateurs contenant plus de 500 ppm de PCB pour l'ensemble des détenteurs n'ayant pas fourni les justificatifs de traitement des appareils concernés à la date du 31 décembre 2010. 23 visites d'inspection ont donné lieu à neuf mises en demeure et sept procès-verbaux.

Les 30 plans de prévention des risques technologiques approuvés dans la région sont prescrits depuis 2010, plus de la moitié sont approuvés, quatre l'ayant été en 2011. Conformément aux objectifs nationaux, la DREAL s'efforcera de porter ce taux à 70 % à fin 2012.

La loi du 30 juillet 2003 a introduit l'obligation pour les gestionnaires d'infrastructures de transport (gares de triage, parkings de stationnement routier, ports maritimes et fluviaux) accueillant une grande quantité de marchandises dangereuses de réaliser des études de dangers. Sur les six études concernées dans la région, quatre ont fait l'objet d'un premier examen en 2011.

En matière d'équipements sous pression, la surveillance s'est traduite par quatre réunions, huit visites approfondies et 18 participations à des audits. Concernant les canalisations de distribution de gaz, 12 actions de contrôle sur chantier ont donné lieu à deux procès verbaux.

La DREAL, chargée du contrôle des projets d'ouvrages de transport d'électricité de tension supérieure ou égale à 63 000 volts, a délivré dix approbations et autorisations d'exécution, dont la création de la ligne souterraine 90 000 volts Azincourt-Mastaing.

Sur les 77 carrières en exploitation, la DREAL a opéré 54 inspections au titre de la protection de l'environnement et 35 au titre de l'hygiène et de la sécurité. Des évolutions réglementaires récentes ont profondément modifié cette activité. Les suites administratives et pénales sont maintenant prises en application du Code du travail et non plus du Code minier.

Prévenir les risques naturels, hydrauliques et miniers

Les cartographies de l'aléa de submersion marine sur le littoral de la région élaborées par la DREAL ont donné lieu à une deuxième série de réunions de concertation auprès des élus en juin 2011 avant de faire l'objet d'un porter à connaissance officiel durant l'été. En 2012, ces cartes intègreront les effets du changement climatique à horizon 2100.

La DREAL apporte son expertise pour l'animation et assure le secrétariat de quatre groupes de travail lancés début 2009 sur l'aménagement du territoire des wateringues par le sous-préfet de Dunkerque, mandaté par les préfets des Nord et du Pas-de-Calais. Le protocole de gestion des eaux du Dunkerquois a été signé, et les conclusions d'une étude juridique sur les solutions de nouvelle organisation du système de gouvernance ont été présentées.

Le service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques du Nord - Pas-de-Calais a été mis en place au 1^{er} janvier et a fait face, dès le 7 janvier, à l'incident survenu sur le barrage de la Neuve Forge à Anor qui a nécessité un suivi important. 18 inspections ont été réalisées conformément au nombre défini dans le plan de contrôle 2011 validé par les deux préfets. Chaque inspection a fait l'objet d'un rapport détaillé transmis aux préfets, aux DDTM et aux maires concernés.

La DREAL a poursuivi le pilotage de la démarche des plans de prévention des risques miniers : l'ensemble des études de zone d'aléas sont désormais validées et deux d'entre elles ont été présentées à la population en 2011.

Sécurité routière : des progrès incontestables mais fragiles

Le nombre de tués sur les routes de la région a été divisé par sept en 40 ans. Ces progrès incontestables sont le fruit des actions menées dans différents domaines, notamment l'amélioration des infrastructures et des véhicules, les avancées de la médecine, la réforme de la formation des conducteurs, la politique de prévention et la politique de contrôle-sanction.

Toutefois, ces progrès restent fragiles puisque le bilan provisoire de l'année 2011 est défavorable pour le Nord - Pas-de-Calais. Tous les indicateurs sont à la hausse. On déplore 166 tués sur les routes de la région en 2011 soit 16 tués de plus qu'en 2010. Ce sont, en majorité, des conducteurs de véhicules légers (50 %). La proportion d'usagers de deux roues motorisés (32 %) reste

préoccupante si on la compare à leur part dans le trafic (2 %). Viennent ensuite les piétons avec 16 % des tués. On observe également une augmentation des tués chez les jeunes entre 18 et 24 ans et chez les plus de 65 ans. La vitesse inadaptée, l'alcool, les stupéfiants, l'incivilité et l'inattention sont souvent à l'origine de ces accidents mortels.

Contrôler territoires et transports terrestres

La DREAL surveille les centres agréés pour le contrôle technique des véhicules. Dans ce cadre, 75 inspections ont été réalisées dans les 296 centres pour véhicules légers ainsi que 63 inspections dans les 17 centres pour poids lourds en 2011. La qualité des contrôles techniques pratiqués est globalement satisfaisante. Cependant, environ 800 anomalies ont été notifiées aux centres et aux contrôleurs. Des manquements graves ont abouti à la suspension temporaire ou au retrait d'agrément dans dix cas.

Par ailleurs, l'activité industrielle automobile a généré en 2011 une forte activité d'homologation de véhicules, soit à l'unité : 2 803 réceptions à titre isolé, soit sous forme de prototype (108 réceptions par type).

En matière de contrôle des transports terrestres, 8 153 véhicules ont été contrôlés sur route en 2011, dont 74 % d'étrangers. 1 122 véhicules, soit 13,8 %, étaient en infraction, pour lesquels 2 863 infractions ont été relevées. Elles concernaient essentiellement les temps de conduite ou de repos non respectés (69 % des cas), ou le non respect du Code de la route (21 % des cas). La proportion de véhicules en infraction est un peu plus faible qu'en 2010 (- 2,9 %), constat dont on ne peut déduire une tendance de fond. Pour ce qui concerne les entreprises, sur les 165 transporteurs contrôlés, 40 étaient en infraction.

La DREAL a également pour mission d'instruire les autorisations de circulation des transports exceptionnels. Dans ce cadre, 5 912 dossiers ont été traités en 2011, dont 52 % étaient des autorisations, et 48 % des avis. La proportion de dossiers relevant de la 3^e catégorie (longueur supérieure à 25 m, ou largeur supérieure à 4m, ou masse supérieure à 72 000 kg) reste constante à 62 %, pour 33 % en 2^e catégorie et 5 % en 1^{re} catégorie.

Priorités

Prévenir les risques technologiques

Exécuter le plan pluriannuel de contrôle.
Poursuivre la réduction des délais d'instruction.
Poursuivre l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques.
Mener huit actions de contrôles sur chantier pour prévenir les risques d'incidents sur canalisations.
Mener 25 à 27 contrôles produits chimiques.
Mettre à jour la base des sites pollués.

Prévenir les risques naturels, hydrauliques et miniers

Identifier les territoires à risques d'inondation important.
Piloter l'instruction des plans de prévention des risques littoraux.
Poursuivre les travaux des quatre groupes de travail sur les wateringues.
Inspecter 34 ouvrages hydrauliques.
Poursuivre la démarche plan de prévention des risques miniers.

Contrôler les transports terrestres

Surveiller les centres agréés.
Homologuer les véhicules.
Instruire les autorisations de circulation des transports exceptionnels.
Contrôler les transports terrestres, en intensifiant les contrôles en entreprises.

focus



Sécurité routière : régulation de l'accès aux professions du transport routier

Pour exercer les professions du transport routier de marchandises, de voyageurs ou de commissionnaire de transport, il faut justifier d'une capacité professionnelle, d'une honorabilité et d'une capacité financière.

La DREAL vérifie que ces conditions sont remplies par les entreprises pour les inscrire aux registres des transporteurs ou des commissionnaires de transport. Elle prend les dispositions pour faire respecter en permanence ces exigences. La DREAL assure également la surveillance des 17 centres de formation professionnelle du transport routier.

Fin décembre 2011, on dénombre 2 448 entreprises de transport de marchandises inscrites aux registres, 317 commissionnaires et 666 entreprises de transport de voyageurs. Sur le registre des entreprises de transport routier de marchandises, en 2011, il y eu 310 inscriptions et 354 radiations. 78 liquidations judiciaires ont été observées, soit 13 de moins qu'en 2010. Le nombre d'entreprises inscrites diminue d'année en année, et le nombre de licences de transport, qui correspond au nombre de véhicules exploités, augmente.

Le nombre d'inscriptions au registre des entreprises de transport routier de

personnes continue d'augmenter. Il s'agit en majorité d'entreprises de taxis ou d'ambulance qui s'inscrivent en activité accessoire.

Concernant la capacité financière des entreprises, 88 % d'entre elles présentent un niveau de fonds propres suffisant, comme en 2009. La situation des entreprises au niveau de fonds propres insuffisant s'est dégradée par rapport à 2009. Si leur situation ne se rétablit pas, elles pourraient être radiées du registre.

Sur les 203 candidats ayant passé l'examen annuel pour obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de ces professions, 56 ont été reçus.

Le paquet routier

La réglementation européenne de l'accès aux professions du transport routier de marchandises ou de personnes a été transcrite en droit français. Aux conditions actuelles d'exercice de ces professions, s'ajoute l'exigence d'établissement : l'entreprise doit disposer en France de locaux abritant ses documents, ses équipements administratifs et son centre d'exploitation. Les entreprises disposent désormais d'une autorisation d'exercer, qui donne droit à la délivrance d'une licence et à l'inscription aux registres.

Elles peuvent obtenir des copies de licences, qui constituent des droits d'exploiter des véhicules de transport, en fonction de leur capacité financière. Chaque entreprise désigne un gestionnaire de transport, titulaire de la capacité professionnelle, jouissant de l'honorabilité professionnelle. Il assure la direction effective et permanente de l'activité de transport. Il réside dans l'Union européenne. L'examen devient la seule voie pour obtenir la capacité professionnelle. La reconnaissance de l'expérience professionnelle est presque entièrement supprimée (un nombre limité de diplômes ou titres professionnels permettent de l'obtenir par équivalence). Une attestation de capacité professionnelle est instituée pour le transport léger. L'exigence de capacité financière est renforcée pour le transport léger. Les entreprises ont jusqu'en juin 2012 pour se conformer à ces exigences.



Mise en œuvre de la directive inondation

La directive européenne « Inondations » fixe aux États membres de l'Union européenne l'objectif de réalisation de plans de gestion des risques d'inondation à l'horizon 2015 pour chacun des bassins que les États membres auront délimités. Pour la France, il s'agit des grands bassins hydrographiques définis pour la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau, ce qui correspond au bassin Artois-Picardie et à la Sambre. Il s'agit d'une profonde réforme de la politique menée jusqu'alors, visant à adopter une démarche globale au niveau du bassin. Les plans de gestion contiendront des mesures visant à réduire les conséquences négatives potentielles des inondations. Ces mesures concerneront notamment des territoires pour lesquels l'exposition au risque inondation est significative et qui auront été identifiés au travers d'une première étape d'évaluation des risques : l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI). Cette phase d'évaluation permet d'estimer les risques potentiels d'inondation pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique. Réalisée sur la base des connaissances disponibles, elle met l'accent sur la connaissance des inondations du passé, même très anciennes. Elle évalue

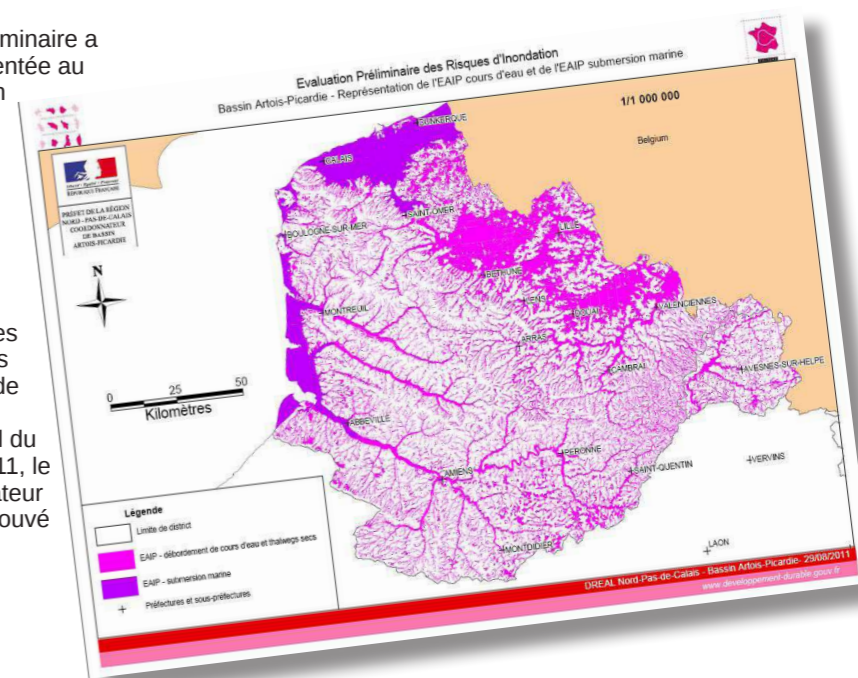
également l'exposition des territoires à des inondations potentielles, majeures.

Une première version de l'évaluation préliminaire pour le bassin Artois-Picardie a été réalisée par l'État durant l'été 2011 sous le pilotage de la DREAL Nord - Pas-de-Calais, DREAL de bassin. Elle a été présentée aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale lors d'une série de réunions par sous-bassins versants en octobre et novembre 2011. Ces réunions ont permis de clarifier les objectifs et le contenu des différents documents prévus par la directive, et de faire émerger des problématiques spécifiques au bassin Artois-Picardie.

L'évaluation préliminaire a ensuite été présentée au Comité de bassin du 2 décembre 2011 qui s'est prononcé à l'unanimité en faveur de l'approbation de ce document, complété par les remarques émises lors du processus d'association et de consultation. Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2011, le préfet coordonnateur de bassin a approuvé ce document.

L'approbation de l'évaluation préliminaire marque la fin de la première étape de la mise en œuvre de la directive inondation. Il s'agit désormais d'identifier, notamment grâce à cette évaluation, les territoires pour lesquels le risque inondation est le plus important. Des critères découlant de la stratégie nationale de gestion du risque inondation seront définis en 2012 afin de guider les services de l'État et les parties prenantes associées pour déterminer d'ici la fin du premier semestre, la liste des territoires à risques d'inondation important.

Le but est de déterminer, grâce à l'évaluation préliminaire, les territoires pour lesquels le risque d'inondation est le plus important.





Développer l'offre de logement et son efficacité énergétique

L'accès à un logement de bonne qualité, adapté aux besoins et aux ressources financières des ménages, reste une difficulté pour nombre d'entre eux. Ces difficultés sont renforcées par l'évolution du coût de l'énergie qui, combinée avec les faibles performances thermiques des logements anciens, ont plongé certains ménages modestes dans la précarité énergétique.

Enjeux régionaux

131 000

demandeurs de logement HLM

Il y a 131 000 demandeurs de logement HLM pour un parc de 400 000 logements sociaux : 40 000 familles prioritaires y emménagent chaque année.

165 000

logements indignes

Sur plus d'un million de logements privés, la moitié date d'avant 1945, 165 000 sont considérés comme indignes et 50 000 sans confort de base.

un objectif de **400 000**

rénovations thermiques

Le schéma régional climat air énergie estime nécessaires 50 000 rénovations thermiques de logement par an pour atteindre en 2020 les objectifs de réduction de 20 % des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, soit 400 000 en 8 ans.

Malgré un effort important ces dernières années, le parc de logements publics et privés n'est pas suffisant en Nord - Pas-de-Calais pour satisfaire l'ensemble des besoins, notamment dans des familles en difficultés ou à faibles ressources. Ce déficit s'accompagne de la dégradation de certains logements, notamment ceux construits dans les quartiers anciens. L'habitat indigne et dégradé fait peser sur les habitants des risques pour la santé ou la sécurité. L'évolution des prix et des loyers a contribué aux difficultés d'accès au logement d'une partie de plus en plus grande de la population, qui une fois logée, doit faire face à des dépenses d'énergie en hausse.

Dans ce contexte, plus ou moins marqué au sein de la région, la DREAL se mobilise en faveur de l'augmentation du nombre de logements sociaux neufs, au cœur des villes, à proximité des services, avec la préoccupation de la mixité fonctionnelle et sociale. Ces logements doivent présenter des standards de qualité qui répondent aux enjeux environnementaux, notamment énergétiques, issus du Grenelle.

La DREAL agit également pour l'amélioration des logements existants, publics ou privés. Des moyens budgétaires de l'Agence nationale de l'habitat sont délégués au préfet de région et la DREAL assure leur répartition territoriale entre départements et grandes agglomérations de la région, souvent délégataires des aides à la pierre.

Au-delà de l'action des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), la mise en œuvre de la politique du logement repose sur des partenariats nombreux avec l'ensemble des collectivités locales, les organismes financeurs comme la Caisse des dépôts et consignations, Action Logement, les organismes HLM, les associations œuvrant dans le domaine de l'hébergement des populations défavorisées, ou encore les bailleurs privés. Le Comité régional de l'habitat, qui rassemble l'ensemble de ces partenaires sous la présidence du préfet de région et dont la DREAL assure l'organisation des réunions, s'est réuni en 2011 à cinq reprises, en séance plénière ou en bureau.

Augmenter le nombre de logements sociaux

Depuis plusieurs années, le nombre de nouveaux logements sociaux financés dans la région dépasse le seuil de 6 500 logements par an, auxquels s'ajoutent entre 1 000 et 2 000 logements reconstruits en compensation des démolitions dans les quartiers d'habitat social en rénovation urbaine. C'est plus du double du niveau de production observé en 2003.

En 2011, l'État avait fixé un objectif de 6 180 nouveaux logements sociaux, dont 1 500 logements destinés aux populations les plus fragiles. L'objectif a été dépassé puisque 6 800 logements ont pu être financés, pour une mise en service en 2013 ou 2014. L'État a consacré près de 18,5 M€ de subventions aux opérations de construction menées par les organismes HLM, et 185 M€ sous forme d'aides indirectes et fiscales.

Parmi les 6 800 logements financés, 1 500 sont très sociaux, une priorité forte ayant été donnée aux populations prioritaires en l'application du droit au logement opposable. Neuf logements sur dix présentent un standard de qualité énergétique supérieur à la réglementation en vigueur avec, pour 4 650 d'entre eux, l'obtention du label basse consommation (BBC). 40 % se situent au sein de la métropole lilloise, là où les difficultés pour se loger sont les plus fortes.

Promouvoir et contrôler la qualité de la construction

Le secteur du bâtiment étant le secteur le plus fort consommateur d'énergie (avant les transports) et émetteur de gaz à effet de serre, l'application des lois Grenelle ainsi que les objectifs du schéma régional climat air énergie imposent une approche plus durable de la construction neuve et de la réhabilitation du parc résidentiel et tertiaire.

La DREAL a élaboré une stratégie régionale de la qualité de la construction qui répond aux enjeux nationaux multiples de préservation de l'environnement et de la santé des occupants, de généralisation des constructions durables, d'exemplarité de l'État dans la gestion de son patrimoine, de réduction de la fracture sociale et de lutte contre la précarité énergétique, d'insertion des personnes handicapées ou à mobilité réduite et de protection des constructions contre les risques naturels et technologiques.



Le contrôle du respect des règles de construction (CRC), sur les domaines de la sécurité, de la thermique et de l'accessibilité, mission régaliennne de police judiciaire, est assuré par la DREAL en lien avec les DDTM et le CETE : 54 contrôles sur des bâtiments neufs d'habitation ont été effectués en 2011 en lien avec les procureurs ; quasiment tous les contrôles ont donné lieu à un procès-verbal de constat d'infraction plus ou moins importante.

En outre, des actions de sensibilisation, d'information et de conseil aux acteurs de la construction ont été menées pour améliorer la qualité technique, énergétique et environnementale du cadre bâti. Des réunions d'information sur la nouvelle réglementation thermique 2012 organisées avec le CETE et les DDTM, ont permis de rassembler 450 professionnels de la construction, bailleurs, architectes et entrepreneurs.

Améliorer la qualité, notamment énergétique, du parc privé

L'Agence nationale de l'habitat (Anah), dont le DREAL est délégué régional adjoint au préfet de région, a attribué plus de 40 M€ d'aide en 2011. 5 400 logements ont pu ainsi bénéficier d'une réhabilitation. Ces aides visent la rénovation des logements du parc privé dans le cadre des priorités que sont la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé, l'amélioration thermique et l'adaptation au vieillissement.

L'année 2011 a vu le déploiement du programme « Habiter mieux » de lutte contre la précarité énergétique, avec une forte mobilisation de la DREAL et des DDTM. Plus de quinze collectivités, les deux départements et l'ensemble des grandes agglomérations ont accepté de soutenir ce programme qui vise à permettre à des propriétaires aux ressources modestes à réaliser dans leur logement les meilleurs travaux possibles pour atteindre un gain énergétique de 25 %. Ces travaux doivent leur permettre de faire face à leur facture d'énergie, et, dans certains cas, de se remettre à chauffer leur logement. Après un temps de lancement du programme consacré à la contractualisation avec les collectivités locales et à la mise en place des circuits de repérage des cas les plus urgents, 300 premiers propriétaires ont pu être aidés, avec un gain moyen de performance énergétique de 37 %, ce qui peut représenter un gain annuel de 1 000 € sur la

facture annuelle d'énergie. Le montant moyen de l'aide financière de l'Anah (dont le programme « Habiter mieux » s'élève à 5 700 € par propriétaire. L'objectif 2012 est d'aider 2 700 ménages en précarité énergétique. Les aides aux propriétaires bailleurs ont permis la rénovation lourde de 450 logements fortement dégradés ou indignes au sein de quartiers anciens en cours de réhabilitation, avec un gain énergétique de 70 %. Enfin, 1 600 anciens logements miniers ont été réhabilités.

Appliquer les orientations du Grenelle au parc immobilier de l'État

La DREAL participe aux réunions de la cellule régionale de suivi technique de l'immobilier de l'État, présidée par le préfet de région. La nouvelle politique immobilière de l'État s'est fixé des objectifs ambitieux pour intégrer les impératifs du Grenelle de l'environnement à la gestion immobilière de ses propres bâtiments. Dans la région, l'État a déjà financé pour 11,5 M€ de rénovations et d'audits « énergie, gros entretien et accessibilité handicapés » sur un patrimoine immobilier de 260 sites d'une surface totale de 835 000 m², destinés à établir un programme de rénovation.

Contribuer au développement des filières vertes dans le BTP

La DREAL est membre du conseil d'administration de la Cellule économique régionale de la construction (CERC) qui regroupe les professionnels du BTP. C'est une plate-forme de partage d'informations économiques et de réalisation d'études dans le domaine de la construction. En 2011, accompagnée par la DREAL, la CERC a exécuté une mission relative à l'amélioration de la qualification des entreprises du BTP aux travaux d'économies d'énergies, confiée par l'association « Alliance Villes Emploi » en partenariat avec l'Ademe et les acteurs locaux réunis autour des cinq Maisons de l'emploi du Nord - Pas-de-Calais. Un diagnostic de la situation actuelle a été établi ainsi que des perspectives de progrès. La DREAL s'est également engagée dans le groupe de travail national consacré à la filière bois afin de préparer un plan régional d'actions pour développer le bois dans la construction.

Priorités

Financer 6 860 nouveaux logements sociaux, dont 1 590 très sociaux (40 % en métropole lilloise), avec 16,6 M€ d'aides directes et 185 M€ d'aides indirectes.

Permettre la réhabilitation de 4 200 logements très dégradés dans le parc privé, incluant l'aide à 2 700 propriétaires occupants modestes à améliorer la performance énergétique de leur maison de plus de 25 % (programme « Habiter mieux » de lutte contre la précarité énergétique), avec 36,2 M€ de crédits.

Poursuivre l'expérimentation de rénovation thermique de logements sociaux grâce aux crédits européens.

Mettre en œuvre tous les volets de la stratégie régionale sur la qualité de la construction durable (contrôles, information sur la nouvelle réglementation thermique 2012, exploitation des audits des bâtiments de l'État, innovation sur les éco-matériaux et le recours aux énergies renouvelables...).

Humanisation des centres d'hébergement temporaire

La politique nationale en faveur des personnes sans-abri ou mal logées vise l'objectif prioritaire, à chaque fois que le profil de la personne ou du ménage le permet, d'accélérer l'accès à un logement durable et pérenne (politique du « Logement d'abord »). Il s'agit d'améliorer la prise en charge des ménages en logement provisoire et de développer de nouveaux services d'accompagnement.

Ces objectifs mobilisent un grand nombre de services de l'État, dont la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS).

La DREAL est impliquée dans la modernisation des structures d'hébergement existantes, qui proposent encore pour certaines des locaux collectifs et mal équipés, quelquefois incompatibles avec l'accueil des personnes dans le respect de leur dignité, de leur intimité et de leur sécurité. Un programme a donc été engagé en Nord - Pas-de-Calais, avec des exigences techniques fortes, prévoyant l'individualisation des chambres et l'application de normes de confort proches de celles en vigueur pour les logements-foyers. Outre l'intervention sur le bâti, le programme prévoit

que chaque réhabilitation devienne également l'occasion d'améliorer le projet social porté par l'organisme d'accueil, souvent une association, gestionnaire du centre d'hébergement (conditions d'accueil, accompagnement des personnes accueillies, services apportés...). Les subventions prévues relèvent soit de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour les travaux d'amélioration, soit directement du ministère du développement durable dans le cas de reconstruction de centres existants trop vétustes pour être rénovés. Dans les deux cas, la DREAL est chargée de la programmation budgétaire de ces opérations, l'instruction des dossiers techniques ayant été confiée aux Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM).

Dans la mesure où ce programme d'intervention requiert l'examen simultané des travaux proposés et des projets sociaux propres à chaque centre d'hébergement, un travail interministériel est nécessaire au plan local. La DREAL anime un comité régional réunissant la DRJSCS, les DDTM et les DDCS. Ce comité examine notamment les demandes techniques ou financières déposées par les associations.

En 2011, la dotation régionale fixée à 2,46 M€ a permis de subventionner l'humanisation de quatre structures d'hébergement (Valenciennes, Dunkerque, Wavrin, Avion), comprenant au total 128 places d'hébergement. Pour 2012, quatre opérations sont programmées (Avesnes, LMCU, Valenciennes, Les Attaques) grâce à une première enveloppe d'1,5 M€.

Le Nord - Pas-de-Calais propose environ 7 000 places d'hébergement temporaire (centres d'hébergement d'urgence, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, maisons-relais, centres de stabilisation...), auxquelles s'ajoutent 500 places en centres d'accueil des demandeurs d'asile.

Expérimentation réussie de rénovation thermique des logements HLM

En Nord - Pas-de-Calais, le secteur de l'habitat représente 26 % de la consommation énergétique régionale (hors sidérurgie) et se caractérise par des logements plus anciens et plus consommateurs d'énergie que la moyenne française.

Au regard des objectifs du Grenelle de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques de l'habitat d'ici à 2020, l'action prioritaire doit porter sur l'amélioration de la qualité thermique des logements existants, le changement des systèmes et des sources énergétiques utilisés, ainsi qu'une amélioration de leur usage par des modifications de pratiques des ménages. Le schéma régional climat air énergie préconise la rénovation de 50 000 logements par an pour atteindre les objectifs, ce qui multiplierait par quatre le niveau de rénovation actuel.

Dans ce cadre, le recours à des crédits européens (FEDER) a été ouvert en 2010 au financement d'un programme expérimental en faveur de l'efficacité énergétique dans le logement social public, assorti d'un accompagnement des ménages. Le dispositif a été testé en 2011 sur un premier échantillon

de 5 270 logements, permettant ensuite une capitalisation d'enseignement pour mieux démultiplier l'action sur toute la région (près de 100 000 logements sociaux sont mal classés en termes de performance énergétique). Chaque logement HLM sélectionné est représentatif d'une typologie de bâtiment (type, période de construction, déjà réhabilité ou non...) et l'expérimentation implique une majeure partie des bailleurs et des collectivités locales de la région. Les travaux consistent d'abord à renforcer l'isolation thermique des parois (vitrages compris), qui fait souvent défaut. Celle-ci se fait plus facilement par l'extérieur, en assurant la continuité de l'isolant sur toute la façade. L'installation de chaudières à condensation accompagne souvent cette isolation.

Par un partenariat efficace entre la DREAL, l'Ademe, le Conseil régional, les DDTM, l'Association régionale de l'habitat, les collectivités locales et la Caisse des dépôts et consignations et la dynamique enclenchée permettront le financement de la rénovation de 5 270 logements pour lesquels les performances énergétiques devraient induire la réduction de 70 % des consommations d'énergie. Les objectifs

initiaux de réduction de la consommation ont été largement dépassés. Cette division par 3,5 devrait permettre de baisser très sensiblement les charges des ménages. Les logements vont passer en moyenne de la classe E à la classe B du diagnostic de performance énergétique.

Ce sont presque 25 M€ de subventions FEDER qui sont consacrés au premier échantillon. L'expérimentation se poursuit en 2012 sur un nouvel échantillon issu du parc individuel. Les critères pour choisir parmi les opérations proposées par les bailleurs dépassent la stricte performance technique (thermique, qualité de l'air intérieur, confort visuel, utilisation de matériaux à moindre impact environnemental) et la sensibilisation des habitants pour intégrer également la qualité architecturale.

L'estimation du nombre d'emplois induits par cette opération en 2011 est de 1 000.



INTERVIEW
Joël VARLET,
président de
l'association
régionale de
l'habitat (ARH)



Qu'est ce que l'ARH Nord Pas-de-Calais ?

L'ARH regroupe 48 organismes du logement social, soit un parc de près de 400 000 logements. L'ARH anime l'action collective de ses membres et participe à la mise en œuvre des politiques territoriales de l'habitat. Nos organismes produisent pour les territoires, réhabilitent pour l'amélioration durable du confort et du service rendu aux locataires, et surtout s'engagent dans un contexte où les exigences sont fortes et l'environnement plus contraignant. Ces actions et ces engagements font l'objet d'un échange autour des objectifs avec nos partenaires institutionnels.

Quels sont les chantiers menés avec la DREAL ?

La DREAL, qui assure la cohérence régionale des politiques de l'habitat et des actions de développement durable, tient une place essentielle dans ce partenariat tant dans la réflexion que dans l'évaluation. Trois dossiers majeurs bénéficient du pilotage de la DREAL, permettant de faciliter et d'accompagner notre travail avec les autres partenaires engagés (DDTM, collectivités locales...) :

- l'investissement européen en faveur de l'efficacité énergétique a permis de financer la réhabilitation thermique de plus de 5 000 logements et une nouvelle enveloppe du même ordre est en cours de programmation dans le respect et la mesure des critères fixés par les partenaires,
- la poursuite de la réflexion et du suivi bisannuel des conventions d'utilité sociale qui nécessitent un dialogue ouvert sur les enjeux de nos organismes tant en matière de production de logements sociaux, de maîtrise des dépenses d'énergie ou de relations de proximité avec les locataires et leurs représentants associatifs,
- l'accompagnement et le suivi de la mise en œuvre du numéro unique de la demande de logement social qui autorise une gestion déléguée et un échange pour permettre la connaissance des besoins et des attributions autour d'un outil national commun.

Autant de dossiers complexes qui bénéficient de l'expertise des équipes de la DREAL dont la mission de coordination est un atout pour nos organismes.



Aménager durablement les territoires et organiser les déplacements

Un aménagement durable doit concilier l'économie, le social et la protection de l'environnement. Le Nord - Pas-de-Calais compte la part d'espaces naturels la plus faible de France : 13 % contre 38 % à l'échelle nationale. L'artificialisation du territoire et la périurbanisation (ZAC, lotissements...) ainsi que la réalisation d'infrastructures de transports accentuent le déséquilibre.

Enjeux régionaux

Depuis 20 ans, en Nord - Pas-de-Calais, des espaces agricoles ou naturels ont été supprimés et artificialisés pour une surface équivalente à huit fois la ville de Lille.

La lutte contre l'étalement urbain est prioritaire, ainsi que le recyclage des friches urbaines et l'accompagnement des collectivités pour un fort report modal de la voiture individuelle vers les transports collectifs et alternatifs.

L'organisation spatiale du Nord - Pas-de-Calais s'est structurée autour du réseau autoroutier de l'État. En tant que gestionnaire de grandes infrastructures notamment de transports, l'État veille au maintien de leur niveau de service et de leur intégration dans l'environnement. Dans l'objectif de réduire le gaz à effet de serre, l'État accompagne les collectivités pour la mise en œuvre de la stratégie de report modal de la voiture vers les transports collectifs et alternatifs.

Accompagner les collectivités dans la planification territoriale

L'objectif est d'améliorer la planification territoriale en contribuant à un aménagement raisonné qui intègre les enjeux environnementaux, économiques et sociaux. La DREAL est « personne publique associée » aux démarches d'urbanisme des schémas de cohérence territoriale, des plans de déplacements urbains et des plans locaux d'urbanisme importants (intercommunaux, littoraux...). Elle a pu ainsi faire prendre en compte les enjeux environnementaux en amont, via des notes de cadrage préalable à l'évaluation environnementale et des avis (40 produits). Elle a également contribué aux « porter à connaissance » élaborés par les DDTM pour les programmes locaux de l'habitat (PLH) et a organisé l'examen en bureaux du Comité régional de l'habitat de plusieurs PLH. La DREAL a en outre élaboré l'avis de l'État sur le projet de charte du parc naturel régional Caps et Marais d'Opale, en veillant à freiner l'artificialisation des sols.

Entre prévention et pédagogie : les avis de l'autorité environnementale

Les porteurs de projets d'aménagement ou d'infrastructures sont tenus de fournir une étude qui présente les impacts sur la faune, la flore, l'eau, les paysages, le patrimoine, la santé (qualité de l'air, bruit, déchets), la consommation de terres agricoles, l'étalement urbain, les déplacements et les modes de transport, les émissions de gaz à effet de serre. En cas de nuisances avérées, ils doivent prévoir des mesures pour les éviter, les réduire voire les compenser si cela est possible. L'autorité environnementale est chargée de donner un avis détaillé sur l'exhaustivité et la qualité de l'étude d'impact, et sur la prise en compte de l'environnement et des principes du Grenelle

dans la conception du projet. La DREAL, par délégation du préfet de région, a rédigé 125 avis en 2011 : 33 % sur des projets urbains (ZAC, lotissements...), 40 % sur des installations industrielles ou agricoles, 11% sur des infrastructures de transport et 16 % sur des projets divers (éolien...).

Orienter vers un aménagement durable

Au-delà des avis de l'autorité environnementale, plus de 1 000 avis ont été rendus sur des projets régionaux : antennes de radiotéléphonie, distribution d'énergie électrique, projets photovoltaïques ou éoliens... et sur des projets de développement du territoire financés dans le cadre du Contrat de projets État-Région (25 dossiers pour 13,3 M€) et du programme opérationnel FEDER de crédits européens (17 dossiers pour 22 M€). La participation à la rédaction des programmes partenariaux d'activité des agences d'urbanisme et de la mission bassin minier, et du programme annuel des parcs naturels régionaux, permet le portage des enjeux du Grenelle. L'animation de quatre journées inter-régionales, en partenariat avec le Centre d'études techniques de l'Équipement et le Centre de valorisation des ressources humaines du ministère, a permis d'échanger sur la mise en œuvre d'un aménagement durable.

Enfin un colloque régional a été organisé en novembre sur la ville durable dans le contexte du changement climatique. La DREAL a d'ailleurs accompagné 21 projets régionaux d'éco-quartiers pour l'appel à projets national. Le Nord - Pas-de-Calais compte deux lauréats avec le Grand prix pour la zone de l'Union à Roubaix-Tourcoing-Watrelas et le prix « approche écologique globale » pour Mons en Barœul.

Développer une politique de transports collectifs

Le développement des réseaux de transports collectifs urbains et péri-urbains constitue une priorité pour l'État afin de répondre aux enjeux de développement durable dans le domaine des déplacements, notamment la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Le schéma national des infrastructures de transport (SNIT) et la loi Grenelle de 2009 prévoient la participation de l'État au développement de



1 500 km de voies nouvelles de transports collectifs en site propre (métro, tramway, bus à haut niveau de service). D'ici à 2020, l'État apportera 2,5 milliards d'euros aux projets nouveaux via des appels à projets.

2011 a vu notamment en Nord - Pas-de-Calais le démarrage des travaux de la ligne n°2 du tramway de Valenciennes. Ce projet de 182 M€, bénéficie de cofinancement État (CPER et premier appel à projets « transports urbains »), Région et Union européenne. Cette ligne n°2 permettra des liaisons entre Valenciennes et le Pays de Condé (phase 3), et entre Valenciennes et la commune belge de Quiévrain (phase 4). La longueur de la ligne n°2 est d'environ 30 km, avec une trentaine de stations. Le système retenu est un tramway ferré en voie unique bidirectionnelle avec des zones d'évitement. La DREAL a procédé à l'instruction du dossier préliminaire de sécurité de la phase 3. Les travaux ont démarré en septembre 2011 et se poursuivront jusqu'en mars 2013. Les études avant-projet de la phase 4 sont en cours. L'objectif du maître d'ouvrage est une mise en service début 2016 de cette ultime phase du réseau valenciennois.

Créer des pôles d'échanges pour favoriser l'intermodalité

Le Grenelle de l'environnement vise les modes alternatifs à la voiture. Parce qu'il met plusieurs modes de transports en relation et en optimise les correspondances, le pôle d'échanges est un outil qui favorise l'intermodalité. Une vingtaine de projets de pôles d'échanges sont actuellement étudiés. Ces projets urbains permettent de faire prendre conscience aux collectivités du potentiel des gares et de leurs alentours pour devenir des « lieux à vivre » tout en contribuant aux objectifs environnementaux. La DREAL participe aux études visant à encourager les politiques locales et instruit les dossiers d'aide des fonds FEDER et CPER*, levier important pour améliorer le contenu des projets (plus ambitieux en matière de service : signalétique, déplacement d'abris bus au droit d'une gare...), le périmètre (agir sur les terrains de la collectivité en simultané avec ceux de la SNCF et de RFF), la qualité (matériaux plus conformes aux exigences environnementales...).

Répondre à tous les besoins de déplacement

Dans la continuité du contournement ouest de Maubeuge, l'État a mis en service le 1^{er} septembre 2011 un nouveau tronçon de la liaison routière à 2x2 voies entre Maubeuge et Avesnes-sur-Helpe. D'une longueur de 5,5 km entre les communes d'Hautmont et de Beaufort, il contribue à l'amélioration des conditions de déplacement et de sécurité des usagers entre les agglomérations d'Avesnes-sur-Helpe et de Maubeuge ainsi que vers Valenciennes. Cette nouvelle liaison, qui doit se poursuivre à terme jusqu'au sud d'Avesnes-sur-Helpe, est un outil d'aménagement du territoire et de développement économique.

En 2011, une enquête de circulation de grande ampleur a eu lieu sur le littoral du Nord - Pas-de-Calais : une trentaine de points d'enquêtes répartis autour de Boulogne-sur-mer, Calais et Saint-Omer. 60 000 automobilistes ont été interrogés sur la destination, l'origine et les motifs de leur déplacement. Les résultats de cette enquête permettront en 2012 de mieux connaître les conditions de circulation sur le réseau routier afin d'être en mesure de prévoir les améliorations à apporter aux réseaux et aux services de transport de la région.

En application des objectifs du Grenelle de l'environnement, l'État dans son projet de schéma national des infrastructures de transport, a proposé l'abandon du projet d'autoroute A24 et l'inscription du contournement Sud Est de Lille. L'État a donc levé les emplacements réservés de l'autoroute A24 afin de permettre aux collectivités de modifier leurs documents d'urbanisme pour leurs projets de territoire. En outre, en 2011 au titre du contrat de projets État - Région, l'État a subventionné RFF à hauteur de 12 M€ pour améliorer son réseau ferroviaire et VNF à hauteur de 4,5 M€ pour son réseau fluvial.

Priorités

Agir pour réduire la consommation d'espace, optimiser l'usage du foncier et favoriser la reconstruction de la ville sur elle-même, autour des pôles de transport en commun.

Mettre en œuvre la réforme des études d'impacts pour mieux faire prendre en compte l'environnement dans tous les projets et documents d'urbanisme.

Réaliser le socle du cadre de cohérence aménagement-transports sur l'aire métropolitaine de Lille.

Accompagner les autorités organisatrices de transports dans la réalisation de leurs projets (métro et bus à haut niveau de service à Lille et Douai, tramway à Valenciennes...).

Piloter la mise en œuvre du contrat de projets État-Région pour les projets stratégiques de transport (voie ferrée Calais Dunkerque, canal Condé Pommerœul...).

Poursuivre la réalisation des opérations d'investissement du réseau routier national : mise en service de l'échangeur d'accès au grand stade de Lille, travaux de construction d'échangeur A2-A23, requalification environnementale A1 et A2 (protection des champs captants et bruit).

focus

Connaissance et résorption des friches, sites et sols pollués

La DREAL soutient la dynamique de reconversion des friches industrielles par les aides financières, les cadrages réglementaires et l'amélioration de la connaissance des besoins. En 2011, la DREAL a instruit l'aide européenne du FEDER pour cinq projets de renouvellement d'anciens espaces industriels et miniers en secteur urbain, avec 4,9 M€. En 2012, cette aide devrait se monter à 6,5 M€ pour neuf projets.

La DREAL joue un rôle actif au sein du conseil d'administration de l'Établissement public foncier régional (EPF), qui a vocation à procéder à toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter la reconversion des friches industrielles, ambition qui rejoint celle du renouvellement des tissus urbains très dégradés. En 2011, l'EPF s'est engagé sur 16 projets portés par des collectivités territoriales avec une part dominante de friches industrielles, pour un total de 116 hectares. La DREAL a établi une doctrine régionale en matière de consommation d'espaces privilégiant le développement urbain dans les espaces déjà urbanisés et la densification des quartiers centraux. Cette doctrine foncière est

en phase avec le schéma régional climat air énergie. La territorialisation de ces orientations nécessitera en 2012 d'avoir une bonne connaissance du « gisement foncier stratégique » dont les friches font partie : la DREAL définira une méthode d'identification systématique des friches, de façon à pouvoir connaître, territoire par territoire, l'ampleur de ces réserves foncières potentielles.

Une convention entre la DREAL et LMCU permettra de travailler sur la production d'un atlas partagé et actualisé des friches industrielles polluées. La DREAL met à disposition de LMCU les données de son système d'information géographique en matière d'installations classées et de sites et sols pollués pour qu'elles soient intégrées dans le SIG* communautaire. En contrepartie, LMCU apporte à la DREAL les données issues de ses investigations sur le terrain permettant de compléter les données sur certains sites pollués anciens.

Dans le cadre de la loi Grenelle 2, « l'État rend publiques les informations dont il dispose sur les risques de pollution des sols ». Il est prévu l'établissement d'ici à 2013

de cartes d'informations et de vigilance sur l'état des sols. Le travail sera fait sur les bases de données mises à jour BASOL, BASIAS et d'inventaires urbains.

Par ailleurs, le plan régional santé environnement 2 signé début 2012 est le fruit d'une volonté partagée de la DREAL, de l'Agence régionale de santé et du Conseil régional, d'œuvrer en commun sur des priorités de santé publique liées aux sites et sols pollués. Il prévoit 16 actions pour 2011-2014, et la DREAL assure le pilotage notamment des actions « Faciliter l'accès aux données environnementales » et « Reconquérir les terrains pollués ». En effet, la région est marquée par les importantes séquelles d'activités industrielles et minières qui ont laissé des impacts environnementaux et sanitaires significatifs sur le territoire, notamment dans l'air, les eaux et les sols. Il s'agit de répondre aux préoccupations et aux besoins des collectivités et des aménageurs pour mieux intégrer les terrains pollués dans les projets d'urbanisme, en partageant mieux entre les acteurs les processus de réhabilitation des friches.

L'avenir de l'aire métropolitaine de Lille

À la suite du Grenelle de l'environnement, le préfet de région Nord - Pas-de-Calais a lancé en 2009, en partenariat étroit avec les collectivités, la démarche préparatoire pour un cadre de cohérence de l'aménagement et des transports dans l'aire métropolitaine de Lille (AML).

Le territoire de coopération de l'AML, transfrontalier, couvre sept schémas de cohérence territoriale, deux communautés urbaines, huit communautés d'agglomérations ; il comprend le bassin minier ainsi que des collectivités belges. 3,5 millions d'habitants y vivent. Le « Grand Lille » en est le centre. C'est un territoire qui correspond à une réalité « vécue » : flux économiques,

déplacements quotidiens avec accès routiers saturés, enjeux environnementaux et sociaux...

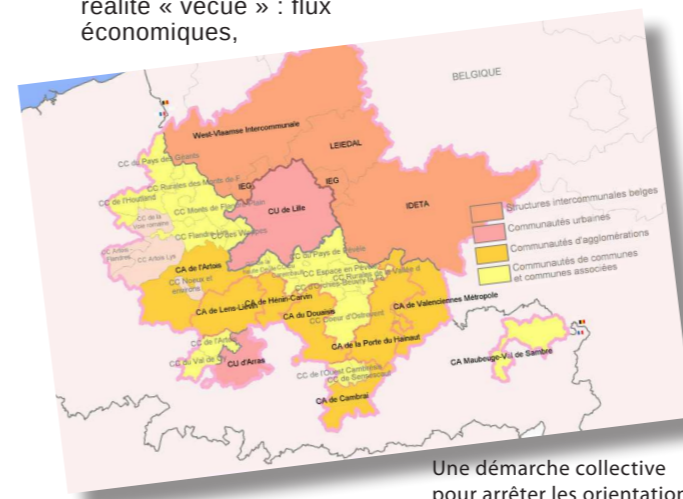
L'objectif est d'envisager les projets portés par les différents acteurs du territoire dans une analyse globale et consolidée, de déterminer collectivement les synergies, et d'arrêter les orientations pour un développement durable de l'AML, à partir d'une approche transversale, appuyée sur une analyse croisée de :

- la trame transports et l'intermodalité ;
- la trame urbaine et le logement ;
- la Trame verte et bleue, les espaces agricoles, la ressource en eau et les risques naturels.

Cette démarche dont la coordination technique est confiée à la DREAL, associe l'ensemble des représentants des territoires concernés, soit plus de 70 institutions. La 1^{ère} étape de travail a déjà permis de valider collectivement et en large concertation, les enjeux retenus pour le développement de l'aire métropolitaine, de recenser l'ensemble des projets portés par les différents partenaires (plus de 700), et de révéler les effets sociaux, économiques et environnementales qu'une réalisation de tels projets engendrerait en l'absence d'une vision cohérente.

En 2012, le comité de pilotage examinera les conclusions de ce travail préparatoire et la réalisation du cadre de cohérence.

Le cadre de cohérence doit permettre d'arrêter des schémas organisationnels qui ne peuvent être traités qu'à l'échelle métropolitaine. L'ambition collective est de faire de cette aire métropolitaine un espace dynamique et compétitif au cœur de l'Europe, qui témoigne de ses valeurs de solidarité, de respect de la diversité culturelle, et de la responsabilité vis-à-vis de l'environnement.



INTERVIEW
Rudy Elegeest,
vice-président
de LMCU,
maire de
Mons en Baroeul

De la « ZUP* » à « l'écoquartier du Nouveau Mons »... c'est un peu la « citrouille » qui se transforme en « carrosse » ? Non puisqu'à minuit on ne redeviendra pas en arrière ! C'est d'ailleurs le sens que l'on peut donner à la reconnaissance de l'État à travers le palmarès de l'appel à projets « écoquartier 2011 ». Il atteste et conforte la métamorphose en cours du Nouveau Mons où vivent 12 000 habitants**. Les handicaps d'hier sont devenus des atouts : une situation au cœur de la métropole, une densité forte et maîtrisée, l'accessibilité par le métro, le « V'Lille », l'autopartage « Lilas » et bientôt la ligne de bus « Corolle », un réseau de chaleur performant qui va permettre l'utilisation d'énergies renouvelables...

La rénovation urbaine du Nouveau Mons est un programme aidé par l'ANRU*. Comment votre projet s'est-il démarqué des autres ? Notre marque de fabrique conjugue pragmatisme et ambition ! Nous travaillons bien sûr les points clés : sobriété énergétique, mixité sociale et fonctionnelle, qualité urbaine et des espaces publics, confort des logements, biodiversité, gestion de l'eau et des déchets... Mais notre écoquartier n'est pas une accumulation de techniques. Nous changeons la ville pour et avec ses habitants. Les habitants sont, de façon permanente, les prescripteurs et les acteurs du mieux vivre en ville. En matière de gestion urbaine de proximité, l'expertise d'usage est pour nous essentielle. Nous œuvrons pour rendre ce quartier attractif, qu'il y fasse bon vivre et que son impact écologique soit réduit de façon exemplaire.

Vous êtes lauréat... et après ? Je perçois trois signes forts :
• tous nos partenaires sont plus encore mobilisés pour la suite du programme.
• nous espérons un accompagnement financier « écoquartier » du FEDER, de l'Ademe et de la Région.
• nous souhaitons passer de l'écoquartier à la ville durable. La démarche « écoquartier » essaime déjà au-delà du Nouveau Mons et gagne des quartiers plus anciens.

** soit la moitié de la population globale de la commune
Lauréats Ecoquartiers 2011 dans le Nord - Pas-de-Calais
• Roubaix-Tourcoing-Wattrelos : grand prix national
• Mons-en-Baroeuil / Nouveau Mons : Palmarès «performance écologique» mention approche écologique globale

Le Développement durable en région

Repères

Après les réorganisations de 2009 et 2010, les ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et de l'Égalité des territoires et du Logement sont représentés dans la région par sept services pour un total de 3 500 agents.

La DREAL pilote des politiques de l'État sous l'autorité du préfet de région et en lien avec les préfets de département. Elle fournit des prestations de support aux différents services. Les DDTM (Directions départementales des territoires et de la mer) du Nord et du Pas-de-Calais assurent la mise en œuvre opérationnelle de ces politiques en lien avec les acteurs des territoires. Le CETE Nord - Picardie (Centre d'études techniques de l'équipement) fournit des appuis en matière d'étude, d'expertise et de documentation. Le CVRH (Centre de valorisation des ressources humaines) est chargé du développement des compétences. Le SN (Service navigation) exerce des missions pour l'État dans les domaines du transport fluvial et de l'environnement, avec une mise à disposition de Voies navigables de France. La DIR (Direction interdépartementale des routes) Nord assure l'entretien et l'exploitation des autoroutes non concédées et routes nationales.

Certains de ces services démultiplient leur action sur les territoires à travers des unités, délégations ou coordinations territoriales, ou des unités spécialisées (mer, littoral et ports, voies navigables, réseau routier, etc.).

Sept services en action

Des hommes et des femmes au service d'une stratégie commune

L'année 2011 conforte la création des DDTM, services interministériels sous l'autorité des préfets de département, et le dispositif de décision et de pilotage mis en place à l'échelon régional :

- le pilotage général du Collège des directeurs en région (CODER) réuni chaque mois,
- le pilotage de chaque politique publique ou budget opérationnel de programme (BOP) par le référent en DREAL, qui anime les réseaux thématiques d'acteurs « métier » et d'acteurs budgétaires (contrôleurs de gestion),
- le fonctionnement inter-services des réseaux « métier », qui assure le lien entre les acteurs chargés de mettre en œuvre les politiques.

Le document de stratégie régionale (DSR), mis à jour en 2011, décline une stratégie unifiée du ministère du Développement durable au regard des enjeux territoriaux. Il intègre les orientations des responsables de programme et de l'État en région, ainsi que la territorialisation du Grenelle de l'environnement. Il définit les modalités de coordination des acteurs publics et apporte une vision prospective des ressources humaines. Il intègre aussi les priorités du plan d'action stratégique de l'État en région.

Une connaissance partagée

Les études conduites par les services, dont la « lettre des études » constitue un reflet périodique, sont des outils de connaissance et de compréhension du fonctionnement des territoires en réponse aux

enjeux décidés dans les DSR et en amont des BOP.

La charte des services producteurs d'études, signée en juin 2010 par la DREAL, les DDTM, le CETE et le SN, rappelle les objectifs de la conduite des études et l'organisation des services pour y parvenir efficacement.

La coordination des ressources budgétaires et humaines

En application de la loi organique relative aux lois de finances, le DREAL est responsable des budgets opérationnels de programmes régionaux. Il conduit le dialogue de gestion avec les directions de sept programmes du ministère et répartit les moyens humains et financiers entre services de la région. Pour ce faire, et pour évaluer la performance budgétaire par des indicateurs liés à la mise en œuvre du DSR, il s'appuie sur la mission stratégie et pilotage régional. Les budgets annuels sont variables selon les programmes (de plus de 25 M€ d'autorisations d'engagement pour « infrastructures et services de transport », à 570 000 € pour « sécurité et circulation routières »). Les questions de répartition entre services concernent surtout les DDTM et la DREAL pour « urbanisme, paysages, eau et biodiversité », « développement et amélioration de l'offre de logement », et « prévention des risques ».

En matière de ressources humaines, le DREAL est responsable de plusieurs missions : il assure les publi-

cation des postes vacants, la répartition des recrutements et l'organisation des nouvelles commissions administratives paritaires régionales. L'allocation des moyens s'appuie sur des indicateurs et obéit aux principes de la révision générale des politiques publiques, avec des baisses d'effectifs définies par les directions de programme. Une démarche dite « budget base zéro », mise en œuvre entre DREAL et DDTM sur les BOP urbanisme, paysage, eau et biodiversité, développement et amélioration de l'offre de logement et prévention des risques, vise à objectiver les moyens nécessaires à la réalisation des priorités de ces trois programmes.

Le service social régional assure l'accompagnement des agents et participe à l'action sociale et à la gestion des ressources humaines. En 2011, il a prioritairement adapté ses pratiques aux évolutions de son périmètre d'intervention dans le cadre des réorganisations et réformes en cours, et mis en œuvre les conventions avec les DDTM. 4 300 entretiens ont été conduits par les assistantes du service social régional. Cette action se poursuivra en 2012 avec toujours une attention particulière au retentissement des réformes sur les agents et leur collectif de travail.

Les pôles support mutualisés

Les pôles support intégrés financier et juridique sont des unités de la DREAL qui travaillent pour l'ensemble des services du ministère du Développement durable en région.

Le PSI juridique traite notamment le contentieux administratif, le contentieux pénal suite aux procès-verbaux dressés par les agents assermentés (urbanisme et ICPE), ainsi que des dossiers d'accidents matériels et corporels liés aux véhicules de service. En 2011, il a consolidé les extensions de périmètre opérées en 2010 avec le SN, les contentieux issus des ex-DDAF, et les contentieux relatifs aux dockers et aux atteintes aux domaines portuaires de Calais et Boulogne sur Mer. Pour le contentieux administratif (toutes matières confondues), le taux de jugements favorables du tribunal administratif de Lille atteint un record de 83 % (contre 75 % en 2009 et 78 % en 2010). Le nombre de conseils explose, avec 630 conseils rendus en 2011 contre 479 en 2010 et 176 en 2009, à moyens constants. Des rencontres bilatérales avec les parquets ont permis une sensibilisation aux infractions en matière d'urbanisme et d'ICPE industrielles. Il est prévu en 2012 de pérenniser les liens créés.

Le PSI financier fournit des prestations de gestion administrative, paie, centre de prestations comptables mutualisé, achats-marchés, médecine de prévention. Son activité a été soutenue en 2011, avec 52 952 mouvements de paie, 1 289 comptes individuels retraite actualisés, 67 marchés contrôlés, 218 actes de marchés traités, 42 850 demandes de paiement Chorus* traitées avec une diminution de 15 % du délai moyen de paiement entre 2010 et 2011, et 1 368 consultations médicales. L'année 2011 a été marquée par :

Une vingtaine d'établissements publics présents sur le territoire

Grand port maritime de Dunkerque, RFF*, Établissement public foncier Nord - Pas-de-Calais, Météo France, Conservatoire du littoral, Agence de l'eau Artois-Picardie, Ademe, Direction interdépartementale des routes... à travers la vingtaine d'établissements publics et la dizaine de services déconcentrés présents dans le Nord - Pas-de-Calais, l'État dispose d'une large palette de modes d'action, pour relever les défis lancés à notre territoire.

La mise en commun de leurs expériences, projets et points de vue est une force pour l'action du ministère dans de nombreux domaines : mer et littoral, énergie et climat, prévention des risques, bâtiment, aménagement, ressources naturelles et logement, développement durable, transports et sécurité routière. Ils** se sont réunis le 24 novembre 2011 dans les locaux de la DREAL Nord - Pas-de-Calais, pour aborder notamment les enjeux majeurs de la lutte contre le

changement climatique et la politique foncière.

**Étaient réunis lors de cette rencontre : Ademe, Agence de l'eau Artois-Picardie, Conservatoire du littoral, EPARECA, EPF*, GPMD*, Ifremer* Boulogne, IFSTTAR*, Ineris*, Météo France, ONCFS*, Onema*, ONF*, RFF*, VNF*, BRGM*, CETE*, CVRH*, DDTM*59, DDTM62, DIRN*, DREAL, ENTE* Valenciennes, MIGT*, SN* Lille.

Priorités

Lancer un audit de la plate-forme « Chorus » afin d'augmenter son efficacité et son efficience.

Améliorer la qualité des prestations réalisées (paie, comptabilité) en déployant de nouveaux outils de contrôle et de suivi d'activité.

Terminer la fiabilisation des comptes individuels retraite en préparation de la nouvelle gestion des pensions civiles.

Réaliser la cartographie des achats en vue de gains économiques au delà des marchés déployés par le service achats de l'État.

l'accompagnement des entreprises. Les actions annuelles et pluri-annuelles sur le service prioritaire en électricité aboutiront en 2012 à la publication des arrêtés proposés pour les établissements consultés par le service. Au niveau zonal, la planification est restée l'activité prépondérante de la délégation de zone, avec une participation à la refonte des plans relatifs aux risques nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques et la suite des travaux d'actualisation du plan de gestion de trafic routier zonal et de ses corollaires interzonaux ou transfrontaliers. Depuis trois ans, la délégation de zone a été mobilisée lors des intempéries, au travers de son astreinte « Vigi-Zone ». Les Jeux olympiques de Londres, à l'été 2012, impliquent la délégation de zone dans l'accompagnement de cet événement, avec une participation à des groupes de travail depuis mi 2011 sur les thèmes des flux de voyageurs et des trafics routiers ou maritimes. Le caractère sensible de cette manifestation sportive planétaire si proche de nos frontières a également amené les autorités françaises à anticiper les risques et menaces pouvant impacter notre territoire et à prévoir les meilleures mesures opérationnelles pour y répondre. Enfin, la délégation de zone a participé à la Commission zonale de défense et de sécurité et a émis des avis sur différents plans de protection.

- le lancement de la première campagne de fiabilisation des comptes individuels de retraite des fonctionnaires du ministère en région,
 - le déploiement de la plate-forme comptable interministérielle « Chorus » sur l'ensemble des budgets,
 - la mise en œuvre de nouvelles conventions signées avec la DDTM du Pas-de-Calais, l'Agence régionale de l'équipement, la Direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse pour les marchés,
 - le recrutement d'un 4^e médecin à 50 % pour les services implantés dans le Pas-de-Calais.
- Deux autres pôles de service intégré existent en région : le PSI documentation et le PSI formation.

Le service Défense

Le service sécurité, défense et intelligence économique assure d'une part les missions de la délégation de zone de défense Nord (Nord - Pas-de-Calais et Picardie) du ministère du Développement durable et, d'autre part, les missions de défense et de sécurité propres à la DREAL.

Au niveau régional, le service a mené à bien le dossier de refonte de l'organisation « alerte DREAL ». Cette refonte, dans le cadre de la démarche qualité de la DREAL, permet d'apporter une réponse organisationnelle et d'aide à la décision aux préfets, adaptée aux territoires et domaines concernés. Il a également participé aux démarches des autorités préfectorales régionales sur le volet intelligence économique, qui sera concrétisé en 2012 par une nouvelle organisation de

Les faits marquants et les chiffres clés 2011 de la DREAL

14 717

Savoir pour agir

C'est le nombre de téléchargements de données sur le portail CARMEN, serveur cartographique, depuis la page d'accueil du site internet de la DREAL

- publication de « l'industrie au regard de l'environnement » rénové
- publication de l'état des lieux pour la préparation du schéma climat air énergie
- 2 plaquettes sur les chiffres clés du logement et du transport
- 16 notes de conjoncture « Statistiques sur la construction neuve dans la région Nord - Pas-de-Calais » (source sitadel) et enquête sur la commercialisation des logements neufs (source ECLN*)
- 2 études structurelles sur le parc locatif social (source RPLS*) et sur le prix des terrains à bâtir (source EPTB*)
- 82 PLU numérisés
- 37 porter à connaissance réalisés pour les documents d'urbanisme
- 117 réponses aux demandes faites de données statistiques pré traitées sur la socio économie, le logement et la construction
- 10 conventions signées pour la mise à disposition de données aux bureaux d'études ou aux services soumis à conventionnement
- 788 637 pages vues sur internet
- 6099 documents publiés sur internet

La connaissance et l'observation précèdent l'action. La conduite de politiques publiques coordonnées s'appuie sur des diagnostics nécessairement partagés. Aussi, la DREAL agit sur l'acquisition de nouveaux éléments de connaissance, leur analyse, leur partage et leur diffusion.

Pour l'acquisition de nouvelles connaissances a été engagé un chantier de numérisation des plan locaux d'urbanisme (PLU) pour partager une même source d'information entre collectivités, maîtres d'ouvrages de leur planification, et les services de l'État associés à leur élaboration et au contrôle de légalité de ces actes. C'est aussi une source de choix pour les besoins d'analyses territoriales. Cet effort particulier doit permettre la systématisation, à l'avenir, d'une production numérisée par les collectivités. La DREAL a également appuyé le pôle climat du Centre régional de ressources du développement durable (CERDD) pour la mise en place de l'Observatoire climat en apportant les spécifications techniques, en contribuant à la définition des indicateurs, et en mobilisant les données associées.

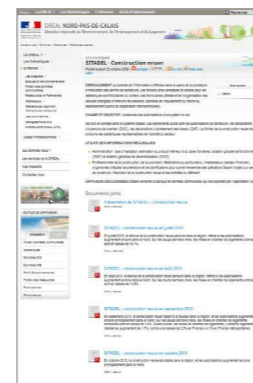
Le plan national de mobilisation des territoires pour les filières vertes a retenu la région Nord - Pas-de-Calais pour expérimenter la mise en place de son plan d'actions. En lien avec

le C2RP*, l'OREF*, et le Cd2e*, la constitution d'un observatoire régional des métiers de l'économie verte a été engagé.

Pour faciliter le partage et la diffusion de la connaissance, la DREAL a élaboré un « kit logement », outil permettant de faire des requêtes relativement complètes sur la base des données dont le ministère dispose. Cet outil facilite le travail des partenaires qui peuvent produire ainsi des analyses statistiques plus simplement.

Une nouvelle version du portail internet a été développée et mise en ligne. Plus complet, plus ergonomique, facilitant les recherches par mot clef depuis google, le site internet DREAL est aussi le vecteur de la diffusion des données et de la connaissance, notamment relative à l'environnement. C'est aussi le support d'espaces de travail dédiés aux échanges partenariaux dans le cadre de projets spécifiques, et une des entrées pour accéder aux espaces de consultation tels que celui développé pour la consultation du schéma régional climat air énergie (SRCAE).

Le pôle support intégré documentation, espace documentaire pour le ministère en région a été consolidé. Localisé dans les locaux du Centre d'études techniques de l'équipement (CETE), ce pôle réunit l'ensemble des fonds documentaires du ministère en région.



En appui auprès des services, il réalise des veilles thématiques, constitue des recherches bibliographiques à la demande, et il reçoit également le grand public. L'accès au fonds documentaire environnement est par ailleurs facilité par le portail SIDE (système d'information documentaire environnement - www.side.developpement-durable.gouv.fr) qui réunit l'ensemble des documents en région et au niveau national.

Risques

L'instruction des plans de prévention des risques technologiques s'est poursuivie en 2011 et le plan régional santé environnement 2 a été finalisé, donnant lieu à une signature tripartite (préfet, Agence régionale de santé, Conseil régional) en janvier 2012.

Concernant la prévention des risques naturels, hydrauliques et miniers, les cartes d'aléas de submersion marine du littoral de la région ont donné lieu à une deuxième série de réunions de présentation auprès des élus

avant de faire l'objet d'un porter à connaissance officiel durant l'été. Conformément à la directive européenne dite « inondation », l'évaluation préliminaire a été approuvée par le préfet de bassin le 22 décembre 2011. L'ensemble des études d'aléas des risques miniers ont été finalisées.



Biodiversité, ressources

Comment voulons-nous gérer notre patrimoine de biodiversité et nos ressources ? C'est ce à quoi la DREAL a cherché à répondre en travaillant sur quatre démarches de planification simultanées.

Le travail sur le schéma régional de cohérence écologique a été engagé. De même sur la stratégie de création des aires protégées : de nouvelles aires protégées vont répondre aux besoins prioritaires de la faune, de la flore et des habitats naturels remarquables.

La qualité des eaux marines prend corps comme un objectif à atteindre en 2020.

Les schémas des carrières pour l'extraction des ressources minérales ont été mis en consultation.

Si l'impulsion de ces démarches est venue selon les cas du Grenelle de l'environnement ou de directives européennes, elles ont un point commun : elles aident à intégrer le moyen terme dans des décisions immédiates et veillent à ce que des moyens d'action applicables permettent de les traduire dans le concret.



1 386

C'est le nombre de visites d'inspection

- 77% des dossiers nouveaux instruits en moins d'un an
- 16 plans de prévention des risques technologiques approuvés sur 30
- 2 informations d'ampleur sur les canalisations
- 25 contrôles produits chimiques
- 23 contrôles PCB*
- 732 jaugeages
- 763 bulletins de prévision des crues
- 18 contrôles d'ouvrages hydrauliques
- 80 dossiers de transfert des installations de surveillance de Charbonnages de France

676

C'est le nombre d'actes de police CITES* (commerce d'espèces protégées)

- 189 prélèvements et analyses de qualité biologique des cours d'eau
- 88 avis de police loi sur l'eau, ICPE* et décharges inertes
- 54 avis Natura 2000 ou police des espèces protégées
- 26 avis de police des sites classés et inscrits et 8 inspections
- 5 réunions du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)

47

C'est le nombre d'orientations dans le SRCAE* pour contribuer à l'effort national en matière de lutte contre le changement climatique et pour améliorer la qualité de l'air

Plus de 1 000 avis ou autorisations sur des projets d'aménagement ou d'infrastructures.

6 800 logements sociaux financés et 5 000 rénovés avec un gain énergétique de 70 %.

5 400 logements privés réhabilités.

125 avis de l'autorité environnementale.

Énergie, climat, logement, aménagement du territoire

Les stratégies régionales (gestion du foncier, qualité de la construction, développement de l'énergie solaire et de l'éolien...) sont en phase avec les orientations du schéma régional climat air énergie, lui-même construit en concertation avec tous les acteurs régionaux (plus de 50 réunions d'échanges).

La baisse des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre est la cible de la plupart des

actions du service : les avis de l'autorité environnementale sur les projets et sur les documents d'urbanisme, l'offre de logements sociaux de haute qualité, la lutte contre la précarité énergétique dans l'habitat, le développement des énergies renouvelables, la construction du cadre de cohérence aménagement-transport sur l'aire métropolitaine de Lille, etc.



Le colloque organisé en novembre sur la ville durable a permis de réfléchir aux écoquartiers de demain dans un contexte de nécessaire adaptation aux effets du changement climatique.

5 912

demandes d'autorisations de transports exceptionnels instruites

- 8 153 contrôles sur route de véhicules ; 13 % d'entre eux en infraction
- 3 388 titulaires d'une licence de transport
- 2 911 réceptions de véhicules ou prototypes de véhicules
- 296 centres de contrôle des véhicules surveillés

Transports et véhicules

Pour assurer au mieux sa mission de contrôle des transports routiers, la DREAL modernise ses moyens matériels et aménage des aires de contrôle : à Calais en 2009, à Vimy en 2010 et en 2011 à Cantin. 30 agents du service transports et véhicules assurent les contrôles, sur route et en entreprise, des transports routiers de marchandises et de voyageurs. Les contrôles sur route sont réalisés en collaboration avec les forces de l'ordre, la douane ou avec les corps de contrôle belge et britannique. Ils contribuent à

l'amélioration de la sécurité routière de l'ensemble des usagers, à la garantie d'une concurrence loyale et maîtrisée entre les différents modes de transports et entre les entreprises ainsi qu'à des conditions de travail équitables des conducteurs routiers.

La DREAL participe également aux opérations coordonnées de contrôle organisées par la préfecture du Nord : à Valenciennes à l'occasion des grands départs de l'été, en septembre et octobre sur les transports scolaires.



L'année 2011 a vu l'entrée en vigueur au 4 décembre du « Paquet routier », ensemble des règles qui portent sur les conditions d'accès à la profession de transporteurs et les conditions d'accès au marché de transport, tant pour les marchandises que pour les voyageurs.

48,5 M€

C'est le budget 2011 consacré aux infrastructures

Déplacements, intermodalité, infrastructures

Améliorer la connaissance :
• réalisation de l'enquête « cordon » routière sur le littoral secteur Calais, Boulogne, St Omer

ferroviaire Calais Dunkerque :
• signature de la convention de financement
• saisine par RFF* de l'autorité environnementale

Favoriser l'intermodalité :
• résultat de l'appel à projets national transports collectifs qui retient pour la région les projets suivants :
• Lille : métro et bus à haut niveau de service
• Douai : bus à haut niveau de service guidé
• Béthune : tramway
• Dunkerque : bus à haut niveau de service
• engagement de l'opération

Aménager le territoire :
• mise en service le 1^{er} septembre 2011 de la section Hautmont Beaufort de la RN2 aménagée à 2x2 voies
• réalisation des terrassements et des ouvrages d'art du futur échangeur d'accès au grand stade de Lille

Préserver l'environnement :
• réalisation en 2011 des opérations de protection



phonique sur l'autoroute A27 dans l'agglomération lilloise et sur l'autoroute A21 à Fouquieres les Lens
• saisine de l'autorité environnementale pour le projet de requalification de l'autoroute A1 avec 2 finalités : protection des champs captants entre Lesquin et Seclin et protection phonique à Vendeville

La vie à la DREAL

L'événement majeur de la DREAL en 2011 est le regroupement de ses services en un même lieu, l'immeuble de la rue de Tournai. 750 déménagements de bureaux ont été réalisés. Cet emménagement a nécessité la rénovation des bureaux et l'aménagement de locaux spécifiques tels que le service de prévision des crues, le laboratoire d'hydrobiologie et la salle serveur.

On comptabilise 59 arrivées pour 43 départs dont 16 à la retraite et 20 mutations internes. La DREAL a élaboré son règlement intérieur. Il a été adopté à l'unanimité au CTP* du 26 janvier 2012 pour une mise en application au 1^{er} mars 2012.

Le dialogue social est marqué par un temps fort : en liaison avec le PSI* personnel, la DRH a organisé les élections professionnelles du 20 octobre qui ont permis de renouveler les instances de concertation de la DREAL : comité technique de proximité, comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Dans un contexte budgétaire tendu, le dispositif de réduction et de maîtrise des dépenses de fonctionnement a été consolidé. Au bilan, le budget exécuté 2011 est en baisse de 14 % par rapport à 2010. La Commission interministérielle de coordination des contrôles des dossiers financés au titre du CPER* a salué la qualité du travail effectué par la DREAL lors de l'audit du 20 juin 2011.

Le document unique et son plan d'actions ont été validés en CODIR* le 14 novembre et en CLHS* le 17 novembre 2011. Il sera actualisé début 2012 pour tenir compte du regroupement des services sur le site Tournai.

L'atteinte des cibles fixées dans le plan administration exemplaire pour le ministère a permis le financement par le fonds État exemplaire de plusieurs projets en DREAL : achats de vélos de service, abris et parking à vélos, et le remplacement d'un véhicule sur 2 ayant plus de 9 ans.

750

c'est le nombre de déménagements de bureaux

Depuis le 1^{er} décembre 2011 tous les services de la DREAL sont rassemblés à Lille sur un seul site.



Directeur
Michel Pascal

Directeurs Adjointes
Barbara Bour - Desprez
Philippe Joscht
Yves Lalaut

Affaires transfrontalières
Philippe Rigaud

Risques

Frédéric Baudouin

- risques accidentels
- risques sanitaires et pilotage de l'inspection
- risques naturels, hydrauliques, miniers

Milieus et ressources naturelles

Jean-Michel Malé

- politique de l'eau
- délégation de bassin Artois-Picardie
- nature et paysages
- ressources et pressions

Energie, climat, logement, aménagement des territoires

Alain Mazoyer

- énergie, climat
- aménagement des territoires, coordination de l'évaluation environnementale
- logement, habitat
- économie et qualité de l'habitat

Connaissance

Chantal Adjriou

- administration de données et outils de diffusion
- systèmes d'informations géographiques
- stratégie des études et statistiques
- promotion du développement durable
- documentation

Transports et véhicules

Xavier Druelle

- sécurité et réglementation des véhicules
- contrôle des transports terrestres
- gestion des transports terrestres

Déplacements, intermodalité, infrastructures

Michel Leblanc

- déplacements, intermodalité
- maîtrise d'ouvrage du réseau routier national
- finances et commande publique

Unités territoriales

Artois	<i>Frédéric Modrzejewski</i>
Littoral	<i>x</i>
Arrondissement de Lille	<i>Guy Sarels</i>
Hainaut - Cambrésis/Douais	<i>Daniel Helleboid</i>

Communication

Christine Diéval

Qualité contrôle de gestion

Isabelle Liberkowski

**Intelligence économique
 Délégation de la zone de défense Nord**

Yves Lalaut

Secrétariat Général

Francis Boulanger

- mission écoresponsabilité
- ressources humaines
- gestion financière
- logistique

Conseillère de prévention

Martine Vanoc

Mission stratégie et pilotage régional

Arnaud Winocq

- ressources humaines GPEEC
- moyens financiers
- service social régional

Service gestion administrative, paie, comptabilité, marchés, médecine de prévention

Loïc Vanderplancke

- comptabilité
- marchés
- gestion administrative et paie
- médecine de prévention

Service des affaires juridiques

Sylvain Gathoye

- affaires générales, travaux publics et logement
- environnement et urbanisme

Pôle support intégré documentation (DREAL, CETE)

Michèle Berrier
Céline Lemasson

Pôle support intégré formation (CVRH)

Françoise Nécki

Glossaire

- Ademe** agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- AML** aire métropolitaine de Lille
- Anah** agence nationale pour l'habitat
- ARH** association régionale de l'habitat
- BASIAS** base des anciens sites industriels et activités en service
- BASOL** base de données sur les sites et sols pollués
- BRGM** bureau de recherches géologiques et minières
- C2RP** centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité de la formation
- CCI** chambre de commerce et de l'industrie
- CEE** certificat d'économie d'énergie
- CERC** cellule économique régionale de la construction
- CETE** centre d'études techniques de l'équipement
- CITES** convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
- CLHS** comité local d'hygiène et sécurité
- CODIR** comité de direction
- CODOA** certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat
- CPER** contrat de projets Etat Région
- CRCI** contrôle du respect des règles de construction
- CTP** comité technique paritaire
- CVRH** centre de valorisation des ressources humaines
- DDCS** direction départementale de la cohésion sociale
- DDTM** direction départementale des territoires et de la mer
- DIRN** direction interrégionale des routes du Nord
- DRAAF** direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- DRJSCS** direction régionale des sports et de la cohésion sociale
- ENTE** école nationale des techniciens de l'équipement
- EPF** établissement public foncier
- EPRI** évaluation préliminaire des risques d'inondation
- FEDER** fonds européen de développement régional
- GES** gaz à effet de serre
- GPMD** grand port maritime de Dunkerque
- ICPE** installation classée pour la protection de l'environnement
- Ifremer** institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- MIGT** mission d'inspection générale territoriale
- ONCFS** office national de la chasse et de la faune sauvage
- Onema** office national de l'eau et des milieux aquatiques
- ONF** office national des forêts
- OREF** observatoire régional de l'emploi et de la formation
- PCET** plan climat énergie territoriaux
- PDU** plan de déplacements urbains
- PLH** plan local de l'habitat
- PLU** plan local d'urbanisme
- PPA** plan de protection de l'atmosphère
- PPRT** plan de prévention des risques technologiques
- PRSE** plan régional santé environnement
- PSI** pôle support intégré
- RAIN** réseau des acteurs de l'information naturaliste
- RFF** réseau féérié de France
- RGPP** révision générale des politiques publiques
- SAGE** schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- SCAP** stratégie de création de nouvelles aires protégées
- SCOT** schéma de cohérence territoriale
- SDAGE** schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux
- SN** service navigation
- SRCAE** schéma régional du climat de l'air et de l'énergie
- VNF** voies navigables de France
- ZDE** zone de développement de l'éolien
- ZNIEFF** zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

Implantations de la DREAL Nord - Pas-de-Calais

Siège de la DREAL
 44 rue de Tournai - BP 259
 59019 Lille cedex
 Tél : 03 20 13 48 48
 Fax : 03 20 13 48 78

Artois

Unité territoriale
 Centre Jean Monnet
 avenue de Paris
 62400 Béthune
 Tél : 03 21 63 69 00
 Fax : 03 21 01 57 26

**Hainaut
 Cambrésis - Douaisis**

Unité territoriale
 Zone d'activités de l'aérodrome
 BP 40137
 59303 Valenciennes cedex
 Tél : 03 27 21 05 15
 Fax : 03 27 21 00 54

Antenne Transports Arras

100 avenue Winston Churchill
 62000 ARRAS
 Tél : 03 21 50 30 08
 Fax : 03 21 50 30 09

Littoral

Unité territoriale
 rue du Pont de Pierre
 BP 199
 59820 Gravelines
 Tél : 03 28 23 81 50
 Fax : 03 28 65 59 45

Lille

Unité territoriale
 44 rue de Tournai - BP 259
 59019 Lille cedex
 Tél : 03 20 13 48 48
 Fax : 03 20 13 48 78

Antenne Transports de Calais

22 rue Henri de Baillon
 62100 CALAIS
 Tél : 03 21 19 70 00
 Fax : 03 21 19 75 74

Directeur de la publication : Michel Pascal

Pilote : Christine Diéval

Conception, réalisation : Ségolène Goubet, Michel Petit - Com DREAL Nord - Pas-de-Calais

Crédit photos :
couverture Christine Diéval, Ségolène Goubet, Michel Petit - Com DREAL Nord - Pas-de-Calais ; Laurent Mignaux, MEDDE-METL
page 3 Michel Petit, Com DREAL Nord - Pas-de-Calais
pages 4-5 Christine Diéval - DREAL Nord - Pas-de-Calais ; Laurent Mignaux, MEDDE-METL
pages 6-7 Laurent Mignaux, MEDDE-METL ; Syndicat des énergies renouvelables
pages 8-9 DREAL Nord - Pas-de-Calais ; Laurent Mignaux, MEDDE-METL
pages 10-11 Laurent Mignaux, MEDDE-METL ; Michel Petit, Com DREAL Nord - Pas-de-Calais ; Conservatoire national botanique de Bailleul
pages 12-13 Laurent Mignaux, MEDDE-METL ; Michel Petit, Com DREAL Nord - Pas-de-Calais
pages 14-15 Michel Petit, Com DREAL Nord - Pas-de-Calais
pages 16-17 Christine Diéval-Com DREAL Nord - Pas-de-Calais ; Arnaud Bouissou, MEDDE-METL
pages 18-19 DREAL Nord - Pas-de-Calais ; Agence régionale de l'habitat
pages 20-21 Laurent Mignaux, MEDDE-METL ; Michel Petit, Com DREAL Nord - Pas-de-Calais
pages 22-23 Laurent Mignaux, MEDDE-METL ; Mairie de Mons en Barœuil
pages 24-25 Olivier Brosseau, MEDDE-METL
pages 26-27 Ségolène Goubet, Michel Petit, Com DREAL Nord - Pas-de-Calais
page 28 Laurent Mignaux, MEDDE-METL ; Michel Petit, Com DREAL Nord - Pas-de-Calais

Crédit cartographique :
pages 10, 15 et 23
 SIG DREAL Nord - Pas-de-Calais, Marie Laure Fiegel, Damien Chadeaux, Pascale Leblond, Marie-Dominique Vandeveldre

Impression : imprimerie «impression directe»



Juin 2012

L'information et la connaissance sur www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
 44, rue de Tournai - BP 259 - 59019 Lille cedex
 Tél : 03 20 13 48 48
 Fax : 03 20 13 48 78
www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr